

RAPPORT

ANNUEL

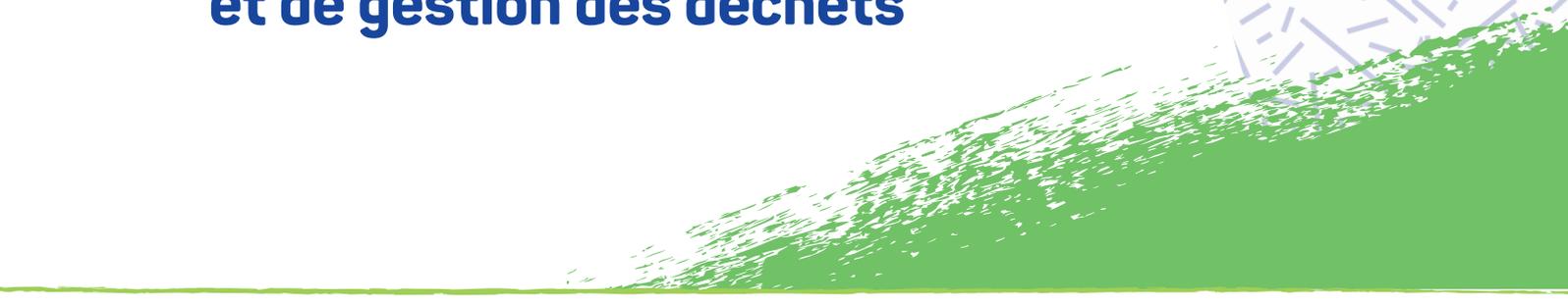
2018

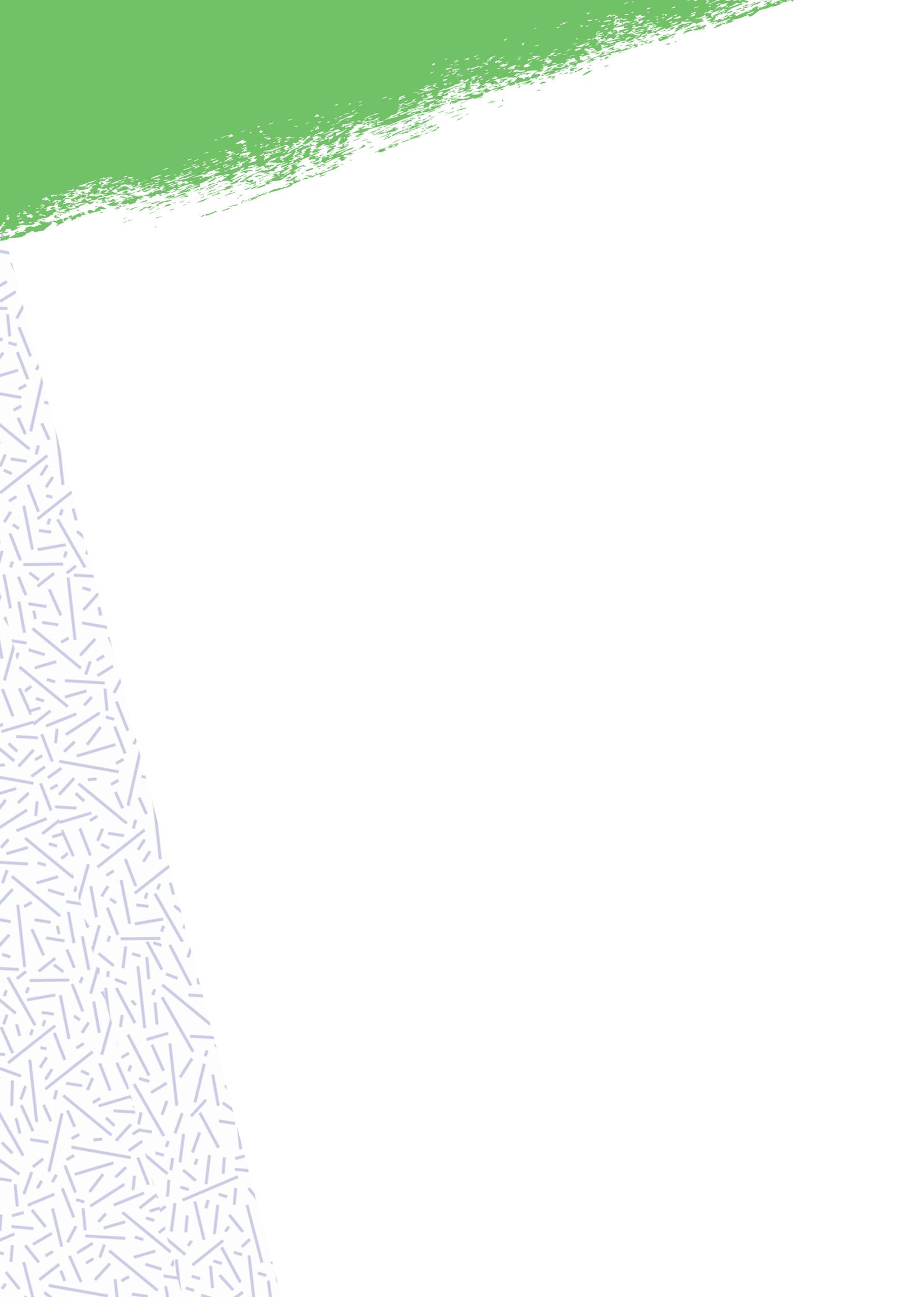
sur le **prix** et la **qualité**
du service public de prévention
et de gestion des déchets



UNIVALOM

Nous donnons de la valeur à vos déchets !
Prévention - Traitement - Valorisation





LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2018 a apporté de profonds changements pour le Syndicat UNIVALOM qui s'est réorganisé afin de répondre aux attentes de ses Collectivités membres, la CASA, la CAPL et la CAPG.

Ainsi, la constitution en février 2018 du **Pôle métropolitain CAP'Azur** destiné à assurer une synergie entre les quatre EPCI, Cannes-Lérins, Sophia-Antipolis, Pays de Grasse et Préalpes d'Azur a suscité la mise en place de plusieurs mesures importantes destinées à faciliter l'accès aux déchèteries pour les usagers toujours plus nombreux, plus de 70 000 en 2018 :

- › Uniformisation du réseau de ces équipements
- › Tarification unique sur l'ensemble des déchèteries
- › Règlement intérieur commun à toutes les déchèteries.

UNIVALOM a pu mener ces réformes conjointement avec le SMED, autre acteur important du traitement des déchets, tout en recevant l'adhésion de la CASA à la compétence optionnelle des déchèteries définie dans les statuts du Syndicat avec le transfert de 7 déchèteries. Cela a permis la constitution d'un réseau de 21 lieux de dépôts des déchets facilement accessibles aux administrés.

Ces nouvelles dispositions ont entraîné une augmentation sensible du budget du Syndicat, l'un des plus importants du département des Alpes-Maritimes, avec l'arrivée des 50 agents de déchèterie et ambassadeurs du tri de la CASA qui se sont parfaitement et rapidement intégrés au personnel d'UNIVALOM.

Des études ont été menées pour la mise aux normes de ces déchèteries et les premiers travaux entamés.

Tels sont les défis auxquels le Syndicat a répondu tout en assurant sa mission principale de traitement des déchets dans l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes où des travaux d'aménagement ont été conduits en accord avec l'exploitant, la Société VALOMED.

Ce rapport annuel permet ainsi de souligner la réponse qu'UNIVALOM apporte aux enjeux majeurs du service public du traitement des déchets :

- › **Proximité** en facilitant l'accès au service pour les administrés avec un réseau dense de déchèteries
- › **Durabilité** en inscrivant la politique publique de gestion des déchets dans la transition énergétique et écologique grâce à la production d'électricité par l'UVE d'Antibes
- › **Qualité** en proposant un service performant répondant aux enjeux du territoire avec des opérations telles que le compostage individuel ou collectif des déchets ménagers et la démarche Zéro déchet.

La Présidente
Josette BALDEN



Nous donnons de la valeur à vos déchets !



I. Synthèse

Fiche d'identité	8
Indicateurs techniques	10
Indicateurs financiers	11
Actions marquantes de l'année	14



II. Présentation générale de l'établissement

Organisation et compétences	19
Bureau d'UNIVALOM	19
Membres du conseil Syndical	20
Personnel	21



III. Prévention des déchets

Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)	24
Éducation à l'environnement	25
Bilan de l'année 2018 du Programme	25
Compostage	26
Broyage	27
Réemploi	28
Zéro Déchet	28
Perspectives 2019	32



IV. Traitement des déchets ménagers et assimilés

Ordures Ménagères et assimilées	38
Ordures Ménagères résiduelles	38
Verre	39
Emballages et papiers	39
Déchets hors Ordures Ménagères et Assimilées	40
Filières de traitement UNIVALOM	41
Filières de traitement Éco-organismes	42
Régie de Transport	43



V. Réception des déchets ménagers et assimilés en déchèteries

Réseau des déchèteries	48
Déchèterie Antibes Juan les Pins	50
Déchèterie Bezaudun les Alpes	50
Déchèterie Cipières	50
Déchèterie La Colle sur Loup	50
Déchèterie du Cannet	50
Déchèterie Mouans-Sartoux	50
Déchèterie Mougins	50
Déchèterie Roquefort	50
Déchèterie Valbonne	50
Déchèterie Vallauris	50



VI. Annexes

Annexe 1: Bilan financier des flux des déchets en 2018	54
Annexe 2: Bilan financier et quantitatif des flux de déchets	55
Annexe 3: Tarifs UNIVALOM 2018	56
Annexe 4: Recettes d'UNIVALOM	57
Annexe 5: Liste des marchés passés en 2018	58
Annexe 6: Filières de traitement actuelles : liste des marchés	60
Annexe 7: Filières de traitement actuelles : capacités des installations	61
Annexe 8: Population d'UNIVALOM	63
Annexe 9: Organigramme du Syndicat	64
Annexe 10: Devenir des déchets en 2018	65
Annexe 11: Données des OMA et déchets hors OMA	66
Annexe 12: Bilan des flux des déchets en 2018	67
Annexe 13: Régie de transport en 2018	68
Annexe 14: Bilan 2018 détaillé du PLPD	69
Annexe 15: Fiche d'identité de l'Unité de Valorisation Énergétique	70
Annexe 16: Revue de presse 2018	72
Annexe 17: Terminologie et modes de calcul	73

Le présent document constitue le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers. Il liste les différents indicateurs techniques et économiques des services mis en œuvre par la collectivité en deux étapes :

- une présentation générale du Syndicat Mixte (données juridiques, administratives, quantitatives et techniques) ;
- un bilan global des activités prévention, déchets et déchèteries.

Il est à souligner que les coûts présentés sont en euros H.T.

Établi en application de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (Loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 et son décret d'application du 30 décembre 2015).



Fiche d'identité	8
Indicateurs techniques	10
Indicateurs financiers	11
Actions marquantes de l'année	14



|

SYNTHÈSE



UNIVALOM

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DÉCHETS

COMPÉTENCES



- › Traitement des déchets et gestion des déchèteries (optionnelle)

COLLECTIVITÉS MEMBRES



- › CASA
- › CAPL au titre de Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer
- › CAPG au titre de Mouans-Sartoux
- › Commission Syndicale de l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes

POPULATION DESSERVIE (INSEE 2016)



- › 271256 habitants

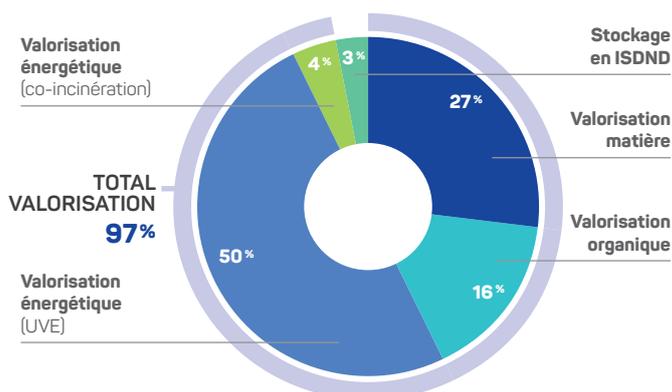


64,40 € HT / tonne

58,82 € HT / habitant

Coût général
28 405 485 € HT

Ressources propres
12 450 808 € HT



(1) Tous déchets confondus

(2) Le coût général comprend les charges fonctionnelles, le coût des prestations déchets, le remboursement des emprunts et la communication déchets. Les recettes correspondent aux produits industriels, soutiens, aides et subventions (aucune contribution des Communautés d'Agglomération membres n'est prise en compte dans les recettes).

Chiffres clés 2018

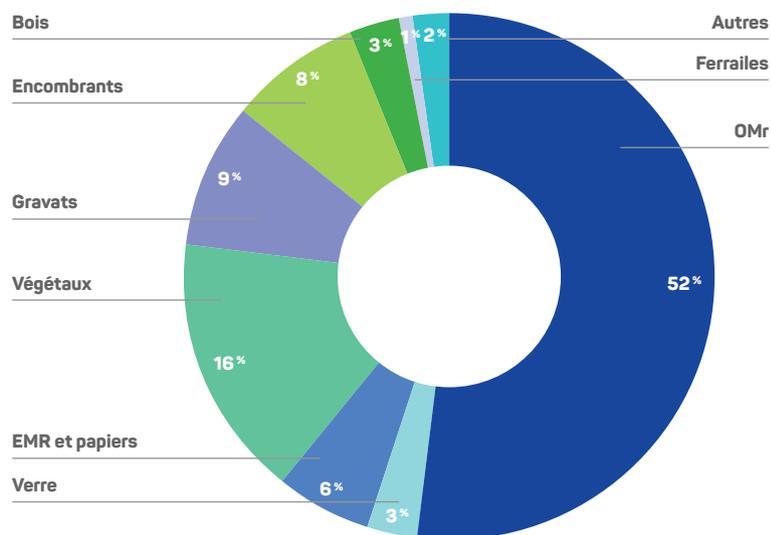
	2017	Évolution en %	2018
DONNÉES DÉCHETS			
Population municipale (habitants)	269 358	0,7 %	271 256
Gisement total de déchets sur le territoire d'UNIVALOM (tonnes)	239 650	3,4 %	247 728
Tonnages OMA (tonnes)	144 047	4,6 %	150 698
Tonnages DMA hors OMA (tonnes)	95 604	1 %	97 030
Part des OMr dans le gisement (%) (Pour rappel 64 % en 2006)	51	2 %	52
Valorisation du gisement (%)	97	0 %	97
Sites de compostage collectif (nb)	61	23 %	75
Production électricité (MWh)	72 577	0,4 %	72 865
Tonnages transportés par la régie (tonnes)	13 051	11 %	14 515
Rotations effectuées par la régie (nb)	2 089	3 %	2 155
DONNÉES DÉCHÈTERIES UNIVALOM			
Fréquentation (nb d'usagers)	120 912	NS	332 659
Tonnages réceptionnés et évacués (tonnes)	23 914	NS	81 902
Tonnages par habitant (kilogramme)	0,256	NS	0,302
Recettes (€)	670 555	NS	2 324 318
Coût moyen par habitant (€)	6,1	NS	15,4
Coût moyen par tonne réceptionnée (€)	23,9	NS	51
DONNÉES FINANCIÈRES			
Coût général (€)	26 357 721	8 %	28 405 485
Recette totale (€)	11 034 594	13 %	12 450 808
Coût net (€)	15 323 127	5 %	15 954 677
Part de la prestation déchets dans le coût total (%)	77	-5 %	73
DONNÉES DÉCHÈTERIES UNIVALOM			
Agents (nb)	31	184 %	88
Recrutement (nb)	0	NS	15
Absentéisme (nb de jours)	538	NS	1 061,5
dont pour les déchèteries maladie ordinaire (nb de jours)	173	NS	435
dont accidents de travail	214	NS	383

*NS - Non Significatif

Entre 2017 et 2018, la comparaison des chiffres concernant les déchèteries n'est pas significative du fait du changement important du périmètre pris en compte suite à l'adhésion de la CASA à la compétence optionnelle gestion des déchèteries.

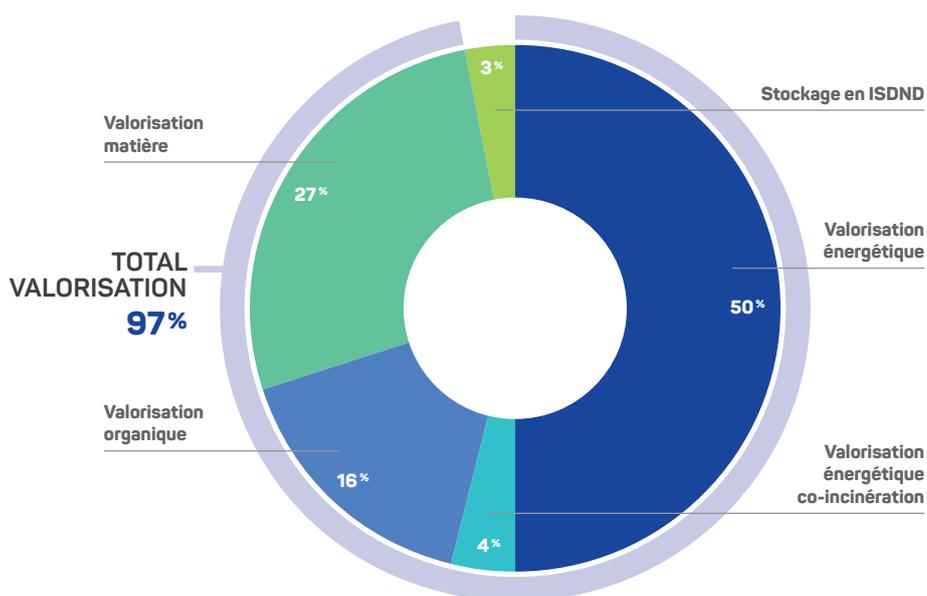
INDICATEURS TECHNIQUES

Répartition des tonnages traités en 2018



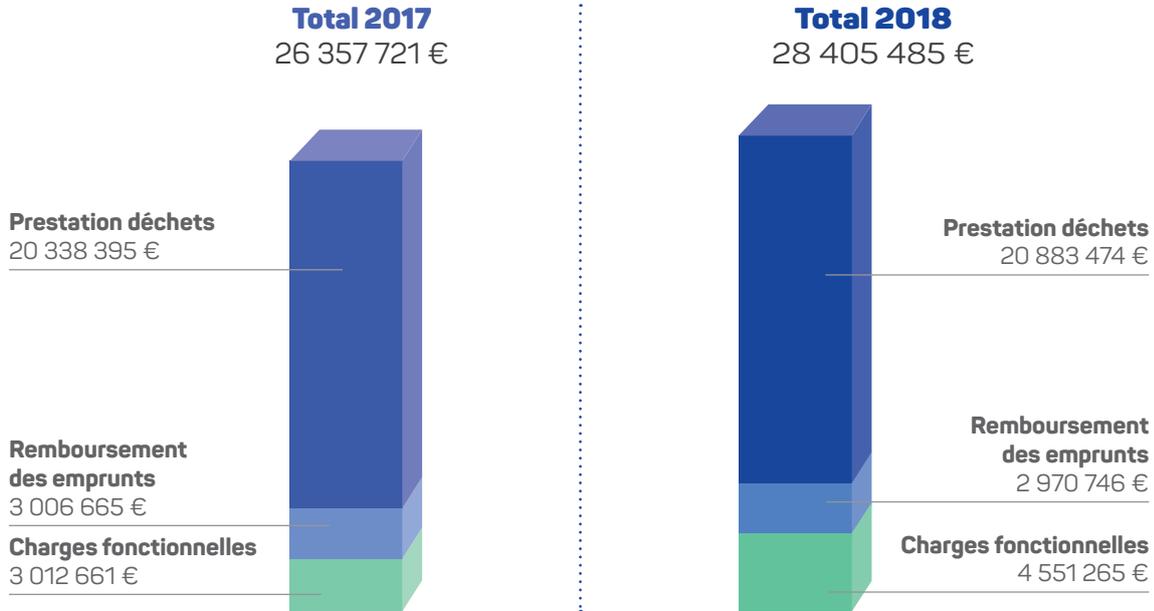
La part des OMr dans le gisement total (DMA) est, pour cette année de **52 %**.
La répartition des pourcentages de valorisation **reste comparable** à ceux de 2017.

Devenir des déchets en 2018

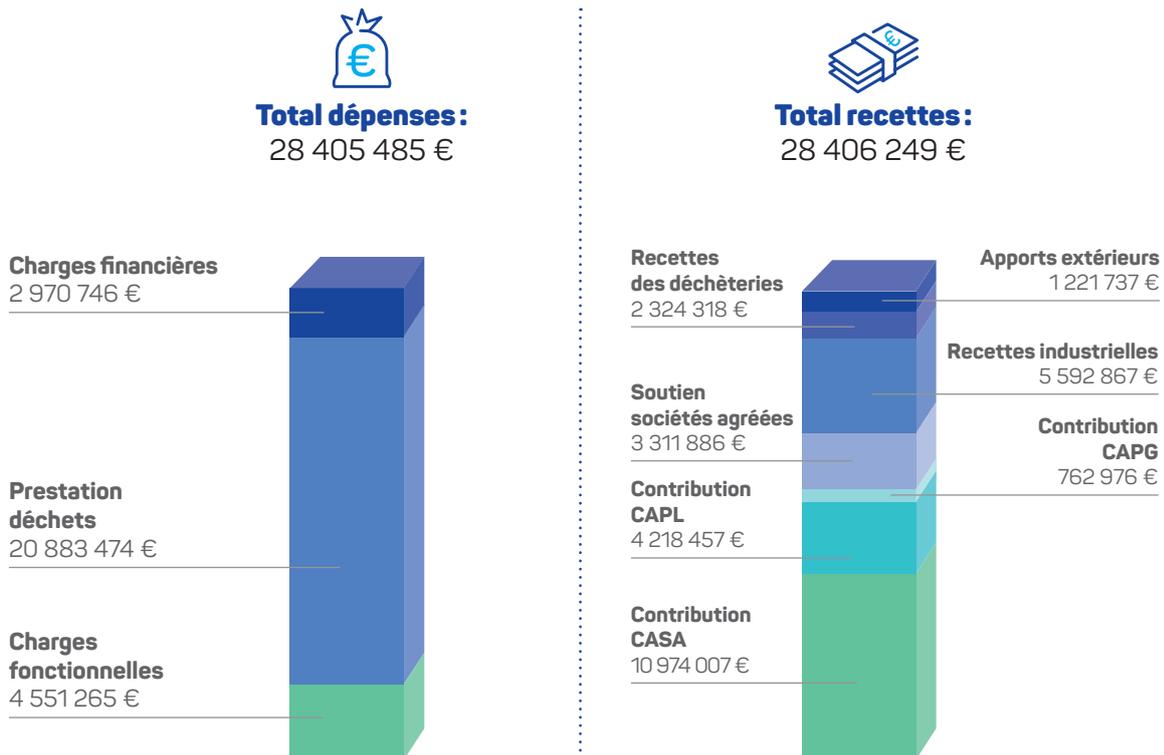


INDICATEURS FINANCIERS

Évolution des coûts de 2017 à 2018



Coût et financement du service en 2018



LES DÉPENSES :

73 %**Prestations déchets**

Transport, traitement et certaines collectes en déchèterie des déchets. Ces coûts sont majoritairement facturés à la tonne ou à la rotation. Chaque tonne évitée, grâce à la prévention notamment, génère des économies.

4 %**Charges générales**

Charges de personnel et frais assimilés et tous les autres frais de gestion de fonctionnement.

10 %**Charges Financières**

Intérêts des emprunts et dettes, les comptes 66 et 67 et les dotations aux amortissements.

12 %**Charges de personnel**

Rémunération des salariés, charges sociales et fiscales liées.

 **REMARQUE :**

Suite au transfert de la compétence « gestion des déchèteries » de la CASA en 2018, **les charges d'UNIVALOM ont doublé** par rapport à 2017.

LES RECETTES :

56 %**Contributions des Communautés d'Agglomération**

Financement du service traitement des déchets par les Communautés d'Agglomération membres aux tonnages réels traités.

20 %**Recettes industrielles (énergétiques et matière)**

Vente à EDF de l'électricité dont le montant est garanti chaque année dans le contrat de CPPP, les recettes des destructions de déchets exceptionnels et les reventes matières.

12 %**Soutiens Eco organismes**

Soutiens versés par les éco-organismes en fonction de la performance de tri du Syndicat. Plus il y a de tri, plus cette recette est importante.

4 %**Apports industriels UVE Antibes**

Redevance versée par VALOMED à UNIVALOM lors de la commercialisation du vide de four à d'autres Collectivités publiques ou sociétés privées.

8 %**Recettes des déchèteries**

Recettes perçues en application des tarifs de réception des déchets en déchèteries aux usagers professionnels et particuliers.

 **REMARQUE :**

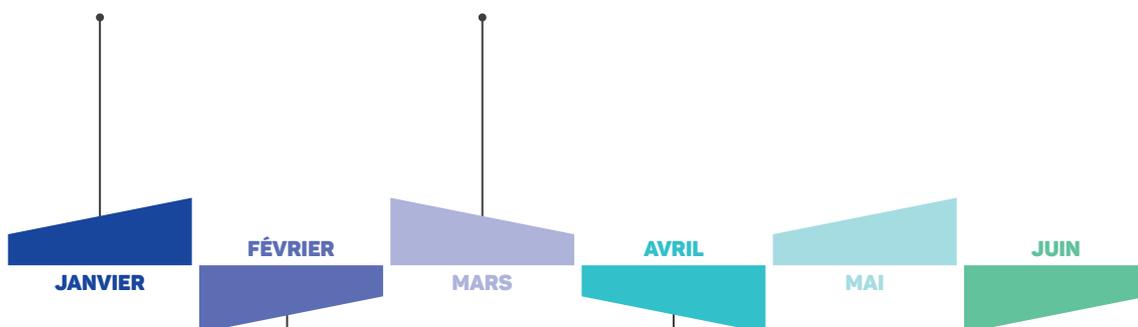
De même que pour les charges, le transfert de compétence de la CASA a fait varier la répartition des recettes d'UNIVALOM et particulièrement celles des déchèteries de 2 % à 8 %.

Les recettes 2018 du Syndicat représentent **12 450 808 €** et sont réparties en **4 pôles** : Déchèteries, Eco-organismes, UVE et Reventes matières. Le détail se trouve en *annexe 4*.



ACTIONS MARQUANTES DE L'ANNÉE

Démarrage des 8 lots des appels d'offres transport et traitement des déchets du territoire



Commission de Suivi de Site de l'Unité de Valorisation Énergétique

Clôture de la Saison 1 de l'Objectif Zéro Déchet



Démarrage des ateliers aux Semboules



Tournée commerçants – Saison 2

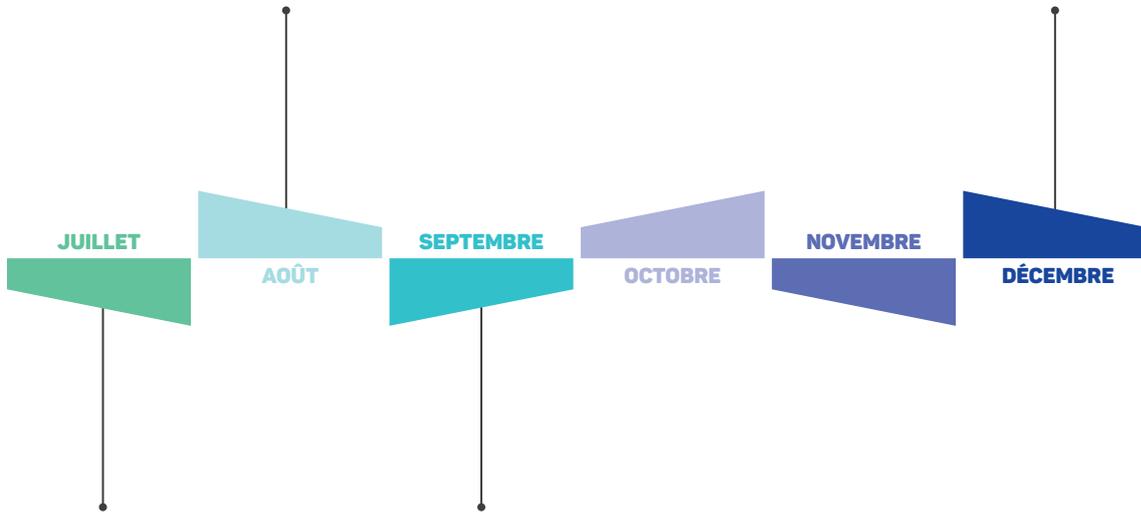
Début des travaux de rénovation de la déchèterie du Cannet



Lancement de la Saison 2 de l'Objectif Zéro Déchet



Trophée Climat Énergie



Ouverture de la déchèterie de Roquefort-les-Pins en juillet 2018



Transfert des déchèteries de la CASA

Transfert de la cellule proximité (ADT)

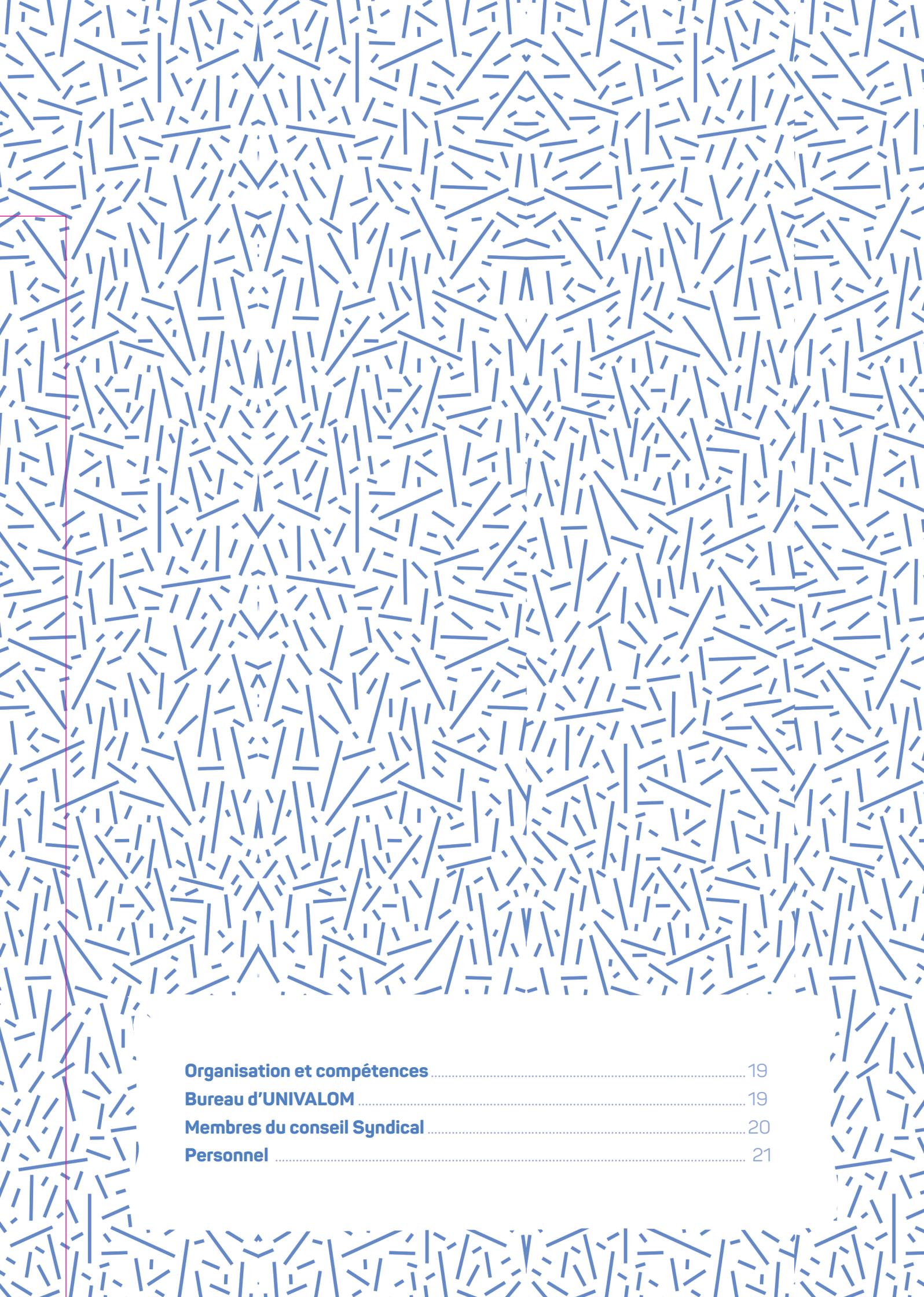
Projection du Grand Saphir

Avec UNIVALOM tout se transforme!
Semaine de Réduction des Déchets

Journée de ramassage des déchets

Animations Zéro Déchet au Géant Casino

Nouveau guide des déchèteries du réseau CAP'Azur avec le SMED



Organisation et compétences	19
Bureau d'UNIVALOM	19
Membres du conseil Syndical	20
Personnel	21

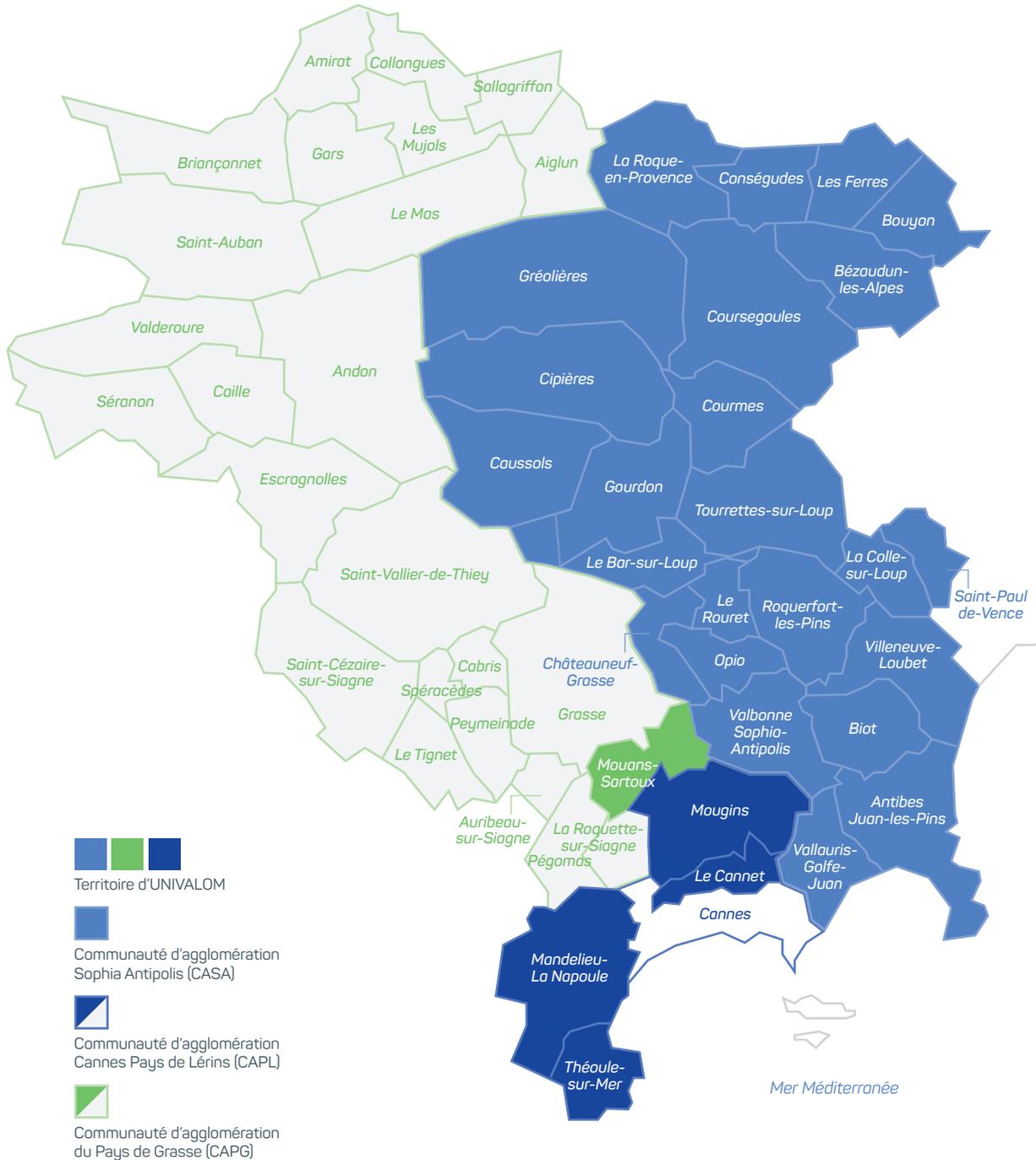


II

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT



Territoire d'Univalom





ORGANISATION ET COMPÉTENCES

UNIVALOM, Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés, a pris la suite en 2009 du SIDOM lui-même créé en 1965.

Le Syndicat est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) ayant pour but la gestion d'une activité de service public, ici le traitement des déchets.

UNIVALOM traite ainsi les déchets ménagers produits par la population de son territoire soit 271256 habitants avec 913 kilos de déchets par an. Il assure depuis 2015 la gestion des déchèteries du Cannet, Mougins et Mouans-Sartoux. Et à compter du 1^{er} janvier 2018, la gestion des déchèteries de l'Agglomération Sophia Antipolis soit 7 équipements supplémentaires. Le Syndicat assure également, depuis cette date, la gestion des équipes de communication de proximité, pour les 3 agglomérations adhérentes.

La principale installation de traitement des déchets ménagers dont est propriétaire UNIVALOM, est l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes avec une autorisation d'incinération de 160 000 t par an qui génère une production d'électricité correspondant à la consommation annuelle de 14 680 foyers. Cette Usine est exploitée par la Société VALOMED dans le cadre d'un Contrat de Partenariat Public Privé.

UNIVALOM exerce ces compétences pour les études, la réalisation et la gestion en matière de :

› **Pour l'ensemble de ses membres :**

- Centres de tri
- Quais de transfert
- Transport depuis les quais de transfert jusqu'aux installations de traitement
- Équipements de traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés, et notamment l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes

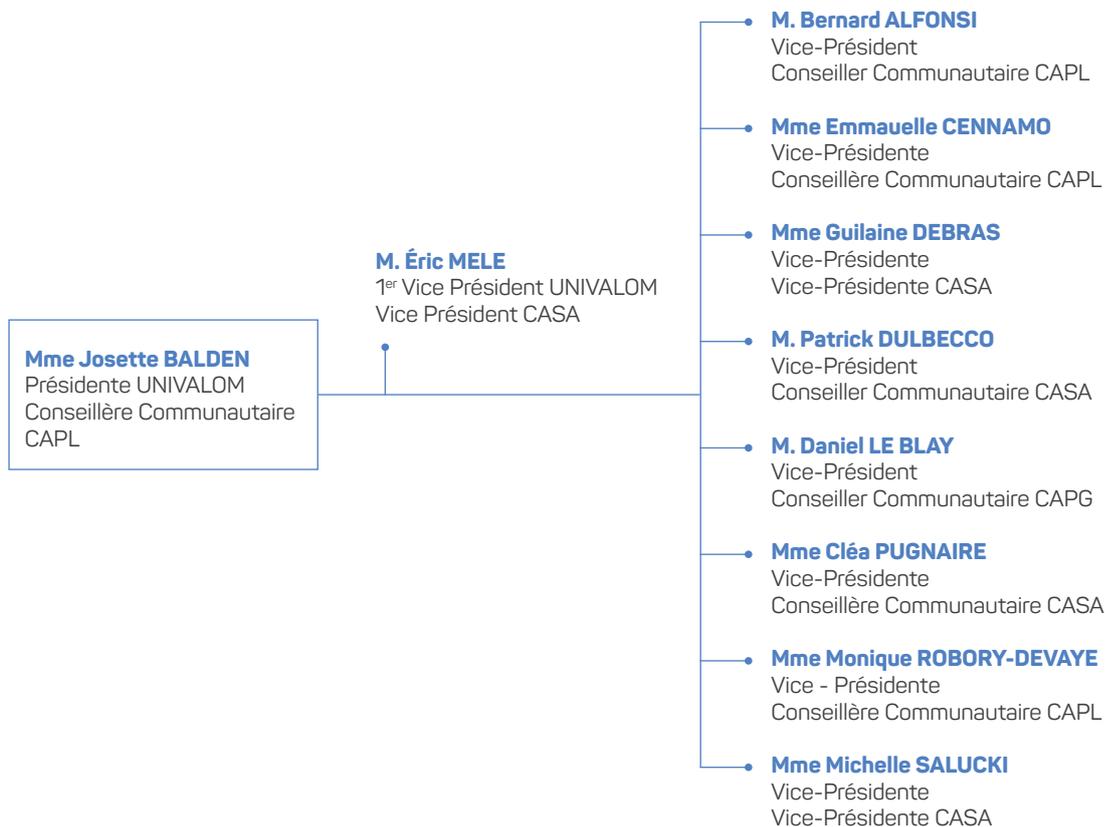
› **De façon optionnelle, et sur demande d'un ou plusieurs membres et sur décision du Comité syndical prise à la majorité absolue :**

- Gestion de déchèteries (compétence optionnelle à la carte)

Par ailleurs UNIVALOM est membre du SMED, Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets, au titre de sa compétence n° 2.

À chaque exercice, le Conseil Syndical vote le budget et les tarifs appliqués aux Collectivités (cf. *Annexe 3*).

Bureau d'UNIVALOM





Membres du conseil Syndical



- **Madame Martine BONNEAU**
Conseillère Communautaire CASA
- **Madame Anne Marie BOUSQUET**
Conseillère Communautaire CASA
- **Monsieur Laurent COLLIN**
Conseiller Communautaire CASA
- **Madame Evelyne FISCH**
Conseillère Communautaire CASA
- **Monsieur Jean LEONETTI**
Président CASA
- **Madame Claudine MAURY**
Conseillère Communautaire CASA
- **Monsieur Richard RIBERO**
Vice-Président CASA
- **Monsieur Dominique TRABAUD**
Conseiller Communautaire CASA
- **Monsieur Michel VIANO**
Conseiller Communautaire CASA



- **Monsieur Alain GARRIS**
Conseiller Communautaire CAPL
- **Monsieur Patrick LAFARGUE**
Conseiller Communautaire CAPL
- **Monsieur Guy LOPINTO**
Conseiller Communautaire CAPL



- **Madame Marie-Louise GOURDON**
Vice-Présidente CAPG
- **Monsieur Roland RAIBAUDI**
Conseiller Communautaire CAPG

UNIVALOM a mis en place 5 Commissions dites d'instruction pour les dossiers spécifiques qui nécessitent un avis technique et décisionnel :

- › **Commission de suivi du Programme de Prévention des déchets** : Mme Guilaine DEBRAS et M. Daniel LE BLAY
- › **Commission de suivi du recyclage et de la valorisation des déchets** : Mme Monique ROBORY-DEVAYE et M. Patrick DULBECCO

- › **Commission de suivi des projets techniques** : Mme Michelle SALUCKI et M. Éric MELE
- › **Commission Environnement et développement durable** : Mme Cléa PUGNAIRE et M. Bernard ALFONSI
- › **Commission Gestion des déchèteries** : Mme Emmanuelle CENNAMO, M. Guy LOPINTO, Mme Monique ROBORY-DEVAYE et M. Roland RAIBAUDI



Personnel

Le Syndicat compte 88 agents, emplois à temps complet ou partiel.
 Les agents sont répartis sur plusieurs sites en fonction de leurs missions. L'organigramme s'est étoffé en 2018, il est présenté en *annexe 9*.

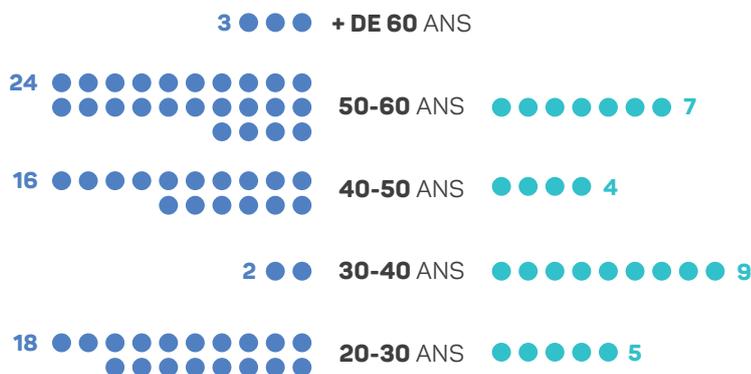
**Pyramide des âges
des agents UNIVALOM**



63 hommes



25 femmes



Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)	24
Éducation à l'environnement	25
Bilan de l'année 2018 du Programme	25
Compostage	26
Broyage	27
Réemploi	28
Zéro Déchet	28
Perspectives 2019	32



III

PRÉVENTION DES DÉCHETS



PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLPD)

Le programme est initialement décliné en **6 thématiques principales**.



THÉMATIQUE 1 **Compostage**

UNIVALOM assure la gestion du compostage collectif sur son territoire. **C'est une action phare de la prévention des déchets** qui favorise un esprit coopératif et convivial, tout en réduisant jusqu'à 30 % les Ordures Ménagères et Assimilées.

Depuis le 1^{er} septembre, la distribution des composteurs individuels est **assurée par le Syndicat**. Cette nouvelle compétence est liée à l'arrivée de l'équipe de communication de proximité au sein des effectifs d'UNIVALOM.



THÉMATIQUE 2 **Broyage**

Cette thématique a pour vocation de **faire diminuer la pratique d'écobuage** (améliorant ainsi la qualité de l'air) et de **réduire les apports de végétaux en déchèteries**.



THÉMATIQUE 3 **Gaspillage alimentaire**

L'action consiste à **accompagner les écoles** au lancement des opérations de sensibilisation au gaspillage alimentaire et à développer la récupération d'invendus sur les marchés.



THÉMATIQUE 4 **Réemploi**

Démarche ayant un **fort potentiel de développement en collaboration** avec de nombreux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire et un tissu associatif très motivé et impliqué sur le sujet.



THÉMATIQUE 5 **Communication Web**

UNIVALOM a pour objectif de mettre en place **un centre de ressources** permettant aux usagers et à toutes structures souhaitant le faire, de **partager les outils et/ou expériences** dans le domaine de la prévention des déchets.



THÉMATIQUE 6 **Zéro déchet**

La démarche Zéro Déchet est un mouvement de **développement durable**. Il s'agit de **réduire** au maximum les **déchets produits** à l'intérieur de son foyer jusqu'à pratiquement atteindre la quantité de **Zéro Déchet produit**.



ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

L'activité Éducation à l'environnement du Service Prévention a pour objectif de développer le volet pédagogique auprès des enfants du territoire.

En 2018, ce ne sont pas moins de **145 projets pédagogiques scolaires réalisés dans 37 écoles**. Cela représente **3 606 élèves sensibilisés au travers de 432 interventions** dont :

- › **9 sorties pédagogiques nettoyage** (projet macro-déchets)

- › **6 sorties pédagogiques verrerie de biot** (projet recyclage du verre)
- › **7 sorties pédagogiques - visite du centre de tri** (projet rien ne se perd tout se transforme)

L'équipe de communication de proximité est également présente dans de nombreuses manifestations. En 2018, elle a participé à pas moins de 22 journées environnementales.

BILAN DE L'ANNÉE 2018 DU PROGRAMME

La troisième année de vie du programme est marquée par un fort déploiement des composteurs partagés, la mise en œuvre de l'« Objectif Zéro déchet » et la finalisation de l'opération « Broyez du vert ».

Les indicateurs du programme ont été simplifiés. En effet, l'indicateur planification (temps consacré à l'action) a été supprimé car non représentatif de l'atteinte des objectifs.

Le bilan est mitigé pour cette année 2018 même si les résultats attendus au niveau des tonnages évités sont supérieurs à ceux prévus.

Le bilan de l'année 2018 détaillé se trouve en *annexe 14*.

	Tonnages	2014 (référence)	2018	
			Prévisionnel	Réalisé
Ordures ménagères et assimilées	Objectif de réduction des tonnages d'OMA	Référence	-5 %	3 %
	Performances visées	540 kg/h/an	513 kg/h/an	535 kg/h/an
Déchets ménagers et assimilés	Objectif de réduction des tonnages de DMA	Référence	-6 %	1 %
	Performances visées	903 kg/h/an	848 kg/h/an	913 kg/h/an

Total des actions 2018			
Indicateur	Prévisionnel	Réalisé	Écart
Budget	83 180 €	44 856 €	38 324 €
Tonnage détourné	1 242	1 457	215



COMPOSTAGE

Cette année, grâce aux compostages en équipe et individuel, ce sont **1 439 tonnes d'Ordures Ménagères résiduels et déchets verts** qui ont été détournées.

Compostage collectif

UNIVALOM est l'Établissement public qui a installé le plus de composteurs collectifs dans le département des Alpes Maritimes depuis 2011.

À ce jour, 75 composteurs collectifs sont en fonctionnement sur son territoire dont **16 installés en 2018**.

Le fort engouement des Collectivités et administrés pour le compostage et la demande croissante de sites (environ 2 nouvelles sollicitations par semaine), a amené le Syndicat à mettre en place une procédure d'ouverture de site parfaitement maîtrisée :

- Visite sur place
- Signature d'une convention
- Installation
- Inauguration
- Entretien une fois par mois

Une modification des conventions d'occupation de sol a également été nécessaire afin d'améliorer le travail du maître composteur :

- Relais sur site
- Mise à disposition du broyat pour le fonctionnement obligatoire

Ces 75 sites ont permis en 2018 d'une part, de **détourner 18,91 tonnes de biodéchets** des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et, d'autre part, de **produire 2760 litres de compost** soit l'équivalent de plus de 138 sacs de terreau de 20 L.

Compostage individuel

L'équipe de communication de proximité est venue renforcer les effectifs du service Prévention. Ce transfert a eu pour effet de basculer la distribution des composteurs individuels au Syndicat.

En 2018, ce sont 270 composteurs qui ont été remis aux usagers du territoire. Cela a permis de détourner **1 420 tonnes d'OMr**.

Afin de renforcer la communication autour du compostage et le développer, tant collectif qu'individuel, des permanences tous les samedis de 8h à 15h sont réalisées sur la Plateforme participative des Semboules.

Les citoyens peuvent venir récupérer un bio-seau ou du compost, et des séances de formation sur les techniques de compostage peuvent être dispensées.



BROYAGE

Service de broyage à domicile

Le Syndicat a pour objectif de mettre en place **un service de broyage à domicile auprès des particuliers** de son territoire dans le but de proposer une solution alternative à l'écobuage interdit.

Des phases tests en 2016 et 2017 ont permis de définir une prestation moyenne d'intervention d'une heure à une heure trente.

Un nouvel éclairage administratif va permettre de faire bénéficier du « crédit d'impôt » aux administrés faisant appel à ce nouveau service. Cette défiscalisation est liée à la structure administrative et juridique des futurs partenaires de l'Économie Sociale et Solidaire : AFPJR et Soli-cités.

L'année 2018 a, donc, été consacrée à la préparation au déploiement de l'action prévue pour 2019 (perspective de mise en œuvre : 1^{er} mars 2019)

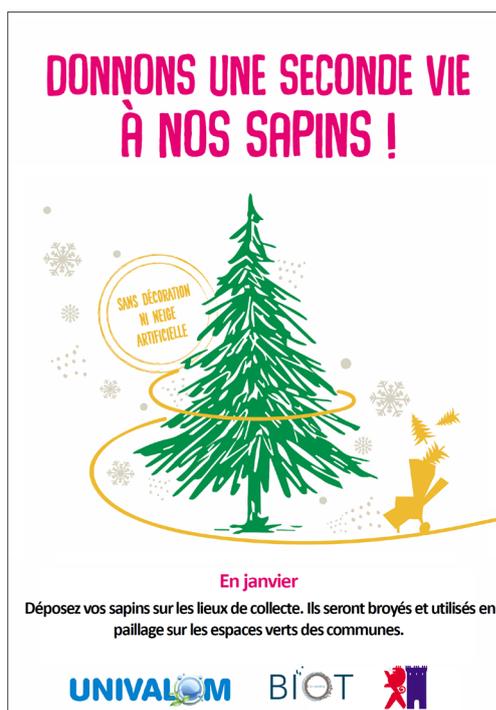
Broyage des sapins de Noël

L'opération « Broyage de sapins de Noël » est effectuée depuis 2013 par UNIVALOM en partenariat avec les Communes volontaires. L'opération de l'année dernière a permis de valoriser plus de 900 sapins et réduit ainsi les apports en déchèterie de 5 tonnes.

Cette action collective permet de valoriser les sapins qui seront transformés en broyat (déchets verts broyés) et réutilisés en paillage sur les espaces verts de la Commune.

Elle permet également de :

- › Proposer aux habitants, un lieu de proximité pour déposer leur sapin après les fêtes,
- › Éviter les dépôts sauvages sur les trottoirs qui sont interdits,
- › Éviter d'encombrer les déchèteries,
- › Sensibiliser les habitants au compostage et au paillage





RÉEMPLOI

En partenariat avec les Agglomérations et certaines communes de son territoire, UNIVALOM s'est associée, à l'opération « Laisse parler ton cœur » menée par Eco-systèmes et Emmaüs du 17 au 25 novembre, pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

Les jouets collectés sont confiés à l'association Emmaüs des Alpes-Maritimes. Tous les jouets sont acceptés. Emmaüs les trie, les complète ou les répare. Ils sont ensuite mis en rayon à petit prix dans les boutiques solidaires de l'association, ou offerts aux familles les plus modestes. Les jouets électriques ou électroniques non réparables sont, quant à eux, pris en charge par Eco-systèmes pour être dépollués et recyclés dans le strict respect des normes environnementales.

Fort du succès et de l'accueil positif de l'opération, elle sera renouvelée en 2019 et une étude de déploiement des points de collecte et d'ores et déjà à l'étude.

Participez à la grande collecte de jouets d'occasion

Cette année notre ville participe à une grande collecte de jouets d'occasion au profit des enfants défavorisés.

Profitez-en pour apporter tous les jouets que vos enfants n'utilisent plus : doudous, peluches, poupées, figurines, jeux de société, livres pour enfants, jeux vidéo, voitures électriques, instruments de musique, trottinettes....

Vérifiez qu'ils sont bien complets et en bon état avant de les rapporter et de les déposer dans le carton dédié. Si les jouets sont incomplets, ils seront complétés par la Communauté Emmaüs partenaire de l'opération.

Laisse parler ton cœur!

Où vont les jouets collectés ?
L'ensemble de vos dons sont destinés aux enfants défavorisés. Ils sont donnés à la Communauté Emmaüs la plus proche de la ville. Emmaüs trie, nettoie ou remet en état les jouets, si nécessaire. Les jouets collectés seront soit revendus à prix solidaires dans les boutiques Emmaüs, soit donnés à des familles en difficulté. Les appareils électriques et électroniques qui ne peuvent être réutilisés par Emmaüs sont confiés à Eco-systèmes pour être dépollués et recyclés. Eco-systèmes est agréé par les Pouvoirs publics pour collecter, dépolluer et recycler les appareils électriques et électroniques usagés.

Un grand merci pour votre contribution. Nous complons sur votre générosité !

www.laisseparlertoncoeur.org

ZÉRO DÉCHET

L' « Objectif Zéro Déchet »



UNIVALOM s'inscrit dans une démarche continue de **réutilisation**, de **valorisation** et de **réduction des déchets**. Il s'agit là de changer durablement les habitudes de consommation.

Chaque année, des familles participent à une série d'**ateliers**, de **rencontres** et de visites riches en informations et en **astuces** pour **libérer leur quotidien des déchets**.

Une première **édition 2017-2018**, a permis d'accompagner 53 familles de Biot et de Villeneuve-

Loubet, qui se sont employées à modifier leurs gestes quotidiens pour réduire considérablement la quantité de déchets. Cette opération a obtenu des **résultats significatifs**.

En effet, les familles ont diminué de **36 %** le tour de taille de leur poubelle d'ordures ménagères et **25 %** pour la poubelle jaune.

Pour la deuxième « Saison », ce sont **250 familles** qui abordent la rentrée en version ZeroWaste et se sont engagées à raisonner de façon **durable** dans leurs **gestes de la vie courante**.

L'action s'étend sur 7 mois de septembre 2018 à avril 2019 sur **huit nouvelles Communes du territoire** : Antibes, Châteauneuf-Grasse, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins, Opio, Roquefort-les-Pins et Théoule-sur-Mer.

Tous les gestes qui jalonnent le quotidien sont passés en revue lors des réunions d'échanges et des **ateliers pratiques**.

Partout dans la maison et dans toutes les **tâches domestiques**, de la **salle de bain**, au **jardin**, en passant par le **ménage** et les **courses**, des **pratiques simples** peuvent être adoptées pour réduire durablement la quantité de déchets. Compostage, courses sans emballages, produits ménagers durables, cuisine anti-gaspillage, beauté au naturel et jardinage, chaque catégorie est détaillée.



Par ailleurs, les participants peuvent se retrouver lors des cafés-astuces pour appréhender les événements, les anniversaires, les pique-niques et les fêtes de Noël dans une optique de réduction des déchets. Pour parfaire l'opération et apporter un maximum d'informations, UNIVALOM intègre également des visites du centre de tri et de l'unité de valorisation énergétique au planning.

Les commerçants s'engagent aussi !

En parallèle, les commerçants des communes participantes ont été sensibilisés aux achats sans emballages. **Plus de 200 commerces** acceptent de recevoir leurs clients avec leurs propres sacs ou contenants réutilisables.

Cette sensibilisation a reçu un accueil très favorable de la part des commerçants. Un autocollant « **ICI on accepte vos boîtes et bocaux de conditionnement** » est apposé sur leur vitrine pour inviter les familles à venir avec leur boîte de conservation ou sacs en tissu

Carte sur :

univalom.fr/zerodechet/commerces-engages ➤





Premiers retours d'expériences à la mi-parcours « Saison 2 » :



Durant mon parcours zéro déchet à vos côtés j'ai appris beaucoup. Au départ je pensais que le recyclage était suffisant mais au fil des ateliers j'ai découvert l'ampleur des choses à faire pour arriver au zéro déchet et en même temps grâce à vos astuces et conseils j'ai pris plaisir à évoluer vers le zéro déchet. Maintenant je me sens prête à continuer.

Rose-Hélène (Antibes)



C'est une expérience très riche qui nous a permis d'ouvrir les yeux sur certaines réalités. Nous savions avant de nous lancer dans cette aventure que nous pouvions faire beaucoup de changements avec plus ou moins d'efforts dans nos vies, mais adhérer à ce projet a été le moteur de ce changement. Parler, écouter d'autres expériences nous a permis de trouver la motivation et le courage de nous lancer à notre rythme. L'idée de ne pas être seuls était très importante. Nous sommes contents de voir toutes les possibilités offertes par Univalom.

Julie (Mandelieu)



L'opération « Objectif Zéro déchet » est riche d'enseignements et nous incite à prendre conscience de notre production toujours trop importante de déchets. L'accompagnement par l'équipe d'UNIVALOM est sérieux et sympathique. Au bout du compte, nous repartons avec une nouvelle façon d'envisager notre consommation quotidienne et de nouveaux réflexes pour alléger significativement nos poubelles. Cette opération mérite d'être menée à une plus grande échelle !

Christel (Roquefort)



Ravie de cette expérience motivante. Des ateliers variés et bien ciblés, des intervenants à l'écoute et répondant rapidement à nos interrogations, des activités (projection de film, journées à thème...) et des rencontres enrichissantes. Je renouvellerai cette expérience avec plaisir et en ressors plutôt optimiste quant au futur quand je vois le nombre grandissant de personnes concernées par ces questions.

Céline (Châteauneuf)



Je suis ravie de participer à cette expérience Zéro Déchet. C'est encourageant de voir le poids de nos poubelles en baisse suite à nos nouveaux gestes. La participation aux ateliers est une source de motivation supplémentaire, j'en ressors toujours avec l'envie de faire encore mieux. Je trouve très positif qu'UNIVALOM s'implique pour faire baisser la quantité de déchets sur son territoire, à la fois en communiquant auprès des habitants mais également auprès des commerçants (en leur demandant d'accepter les bocaux réutilisables).

Jessica (Mougins)





LES Z'ATELIERS ZÉRO DÉCHET

Les Z'ateliers du Zéro déchet

1^{er} samedi du mois (hors juillet/août)

UNIVALOM propose des ateliers sur la réduction des déchets chaque premier samedi du mois (hors juillet et août). Les enfants à partir de 6 ans sont les bienvenus.

Samedi 7 avril à 10h : Jardinage au naturel – Animé par En vert et Rouge
Découvrez l'univers du jardinage sans pesticides grâce à des astuces de grand-mère et des conseils pratiques pour réaliser vos semis du printemps.

Samedi 5 mai à 10h : Bijoux 100% recyclés – Animé par En vert et Rouge
Apprenez à créer des bijoux recyclés (bague ou boucle d'oreille) à partir de bouteille plastique, de chambre à air de tracteur, de vieilles perles... et repartez avec votre réalisation.

Samedi 2 juin à 10h : Bee wraps et tawashi – Animé par En vert et Rouge
Créez vos propres accessoires zéro déchet : un bee wrap (tissu enduit de cire d'abeille qui permet d'emballer les aliments) et un tawashi (éponge) seront réalisés.

Samedi 1^{er} septembre à 10h : Hygiène et beauté au naturel – Animé par UNIVALOM
Découvrez des gestes simples et durables pour diminuer l'impact des produits de votre salle de bain sur la santé et l'environnement.

Samedi 6 octobre à 10h : Courses sans emballage – Animé par UNIVALOM
Transformez-vous en consomm'acteur et découvrez comment éviter les emballages lors de vos achats.

Samedi 3 novembre à 10h : Cadeaux de Noël fait maison – Animé par En vert et Rouge
Réalisez vos propres créations de Noël prêtes à être déposées au pied du sapin.

Samedi 1^{er} décembre à 10h : Emballage des cadeaux et décorations de Noël – Animé par En vert et Rouge
Réalisez des décorations de Noël pour votre sapin ou votre intérieur et apprenez à emballer vos cadeaux à l'aide de furoshiki.

Les ateliers sont sur inscription à zerodechet@univalom.fr ou au 04 93 65 48 07. Les inscriptions seront ouvertes 2 semaines avant chaque atelier.
Lieu : Plateforme participative de compostage, Boulevard André Breton (proche du cimetière) à Antibes.

Depuis le mois d'Avril 2018, chaque premier samedi du mois, des ateliers Zéro Déchet sont organisés de 10h à 12h sur le site de compostage des Semboules.

ÉVÉNEMENTS SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

L'année 2018 a été marquée par des événements forts, notamment lors de la **Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)** :

› **Projection du film Le Grand Saphir** : 400 personnes ont assisté aux 4 séances proposées.

Ce film est le récit de plusieurs initiatives citoyennes et individuelles qui consistent à ramasser les déchets, en mer comme sur terre, pour préserver l'environnement. Ils nous prouvent chaque jour que nous pouvons tous agir car dans le fond, nous en sommes tous capables.

Le Grand Saphir c'est :

- › Un film dopé à l'énergie **POSITIVE !**
- › Un mouvement éco-citoyen, non culpabilisant, simple, valorisant, accessible à tous : **l'ACTION.**
- › Un projet audacieux : allier l'action individuelle et collective !
- › La découverte de héros ordinaires, qui nous rappelle que nous avons tous le pouvoir d'agir et influencer l'avenir.

› L'événement **Avec UNIVALOM, tout se transforme !** renouvelé pour une troisième édition avec toujours un bilan positif.

Journée thématique centrée sur le Zéro Déchet avec des ateliers participatifs pour tous.

ÉVÉNEMENT GRATUIT SUR INSCRIPTION :

Découvrez **le Grand Saphir**, pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets du 16 au 19 novembre.





PERSPECTIVES 2019

Fort du succès de la deuxième édition, une « Saison 3 » est d'ores et déjà prévue. Ce sont encore plus de 200 familles qui pourront bénéficier du programme d'accompagnement « Objectif Zéro Déchet ».

Cette thématique dynamique et bienveillante sera portée à l'échelle du Pôle Métropolitain CAP'Azur, afin de lui donner plus d'ampleurs et de notoriété.

Toujours dans un but de développer et renforcer les changements de comportements positifs des citoyens vers un mode de vie moins générateur de déchets.

Conjointement, les Z'ateliers Zéro Déchet ont trouvé leur public, ils seront poursuivis et renforcés en 2019 avec un rendez-vous tous les mois le troisième samedi, avec toujours des animations ludiques et manuelles proposées par des associations motrices dans le domaine.

Le compostage sera également mis à l'honneur en 2019 par le pôle Métropolitain CAP'Azur. Le guide de compostage va faire peau neuve et devenir unique pour tout le territoire du Pôle.

Cette simplification mettra la pratique compostage au cœur des actions de Prévention du Syndicat.

Une homogénéisation de la distribution des composteurs sera également proposée.

Le projet « Service de Broyage à domicile » verra enfin son déploiement effectif en 2019.

UNIVALOM souhaite s'associer à **La régie de Quartier Soli-Cités** et à l'**AFPJR**, acteurs locaux d'économie solidaire, pour la mise en œuvre du service.

Les conventions signées avec les organismes Soli-Cités et AFPJR permettront aux habitants de bénéficier d'un service itinérant de broyage des déchets verts.

Le service sera une solution environnementale pour se débarrasser des déchets verts accumulés, encourager l'utilisation du broyat dans le jardin et éviter aux particuliers de se déplacer jusqu'à la déchèterie. Il s'agira également d'un **geste communautaire** puisque les partenaires d'UNIVALOM sont des structures qui accompagnent l'insertion professionnelle.



Ordures Ménagères et assimilées	38
Ordures Ménagères résiduelles	38
Verre	39
Emballages et papiers	39
Déchets hors Ordures Ménagères et Assimilées	40
Filières de traitement UNIVALOM	41
Filières de traitement Éco-organismes	42
Règie de Transport	43



IV

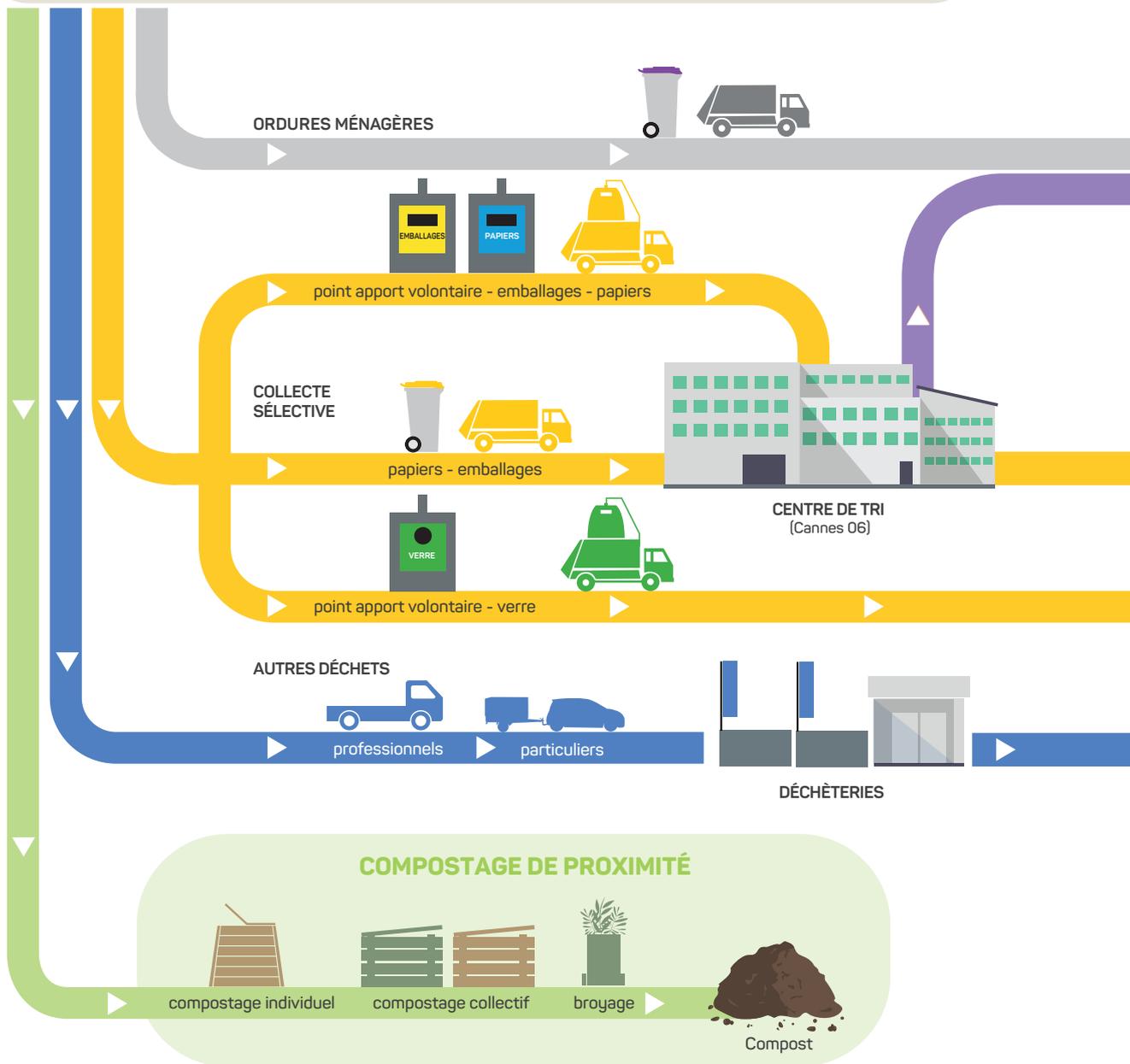
TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

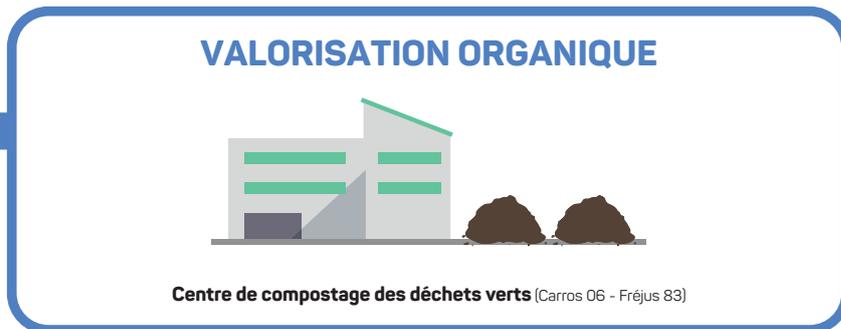
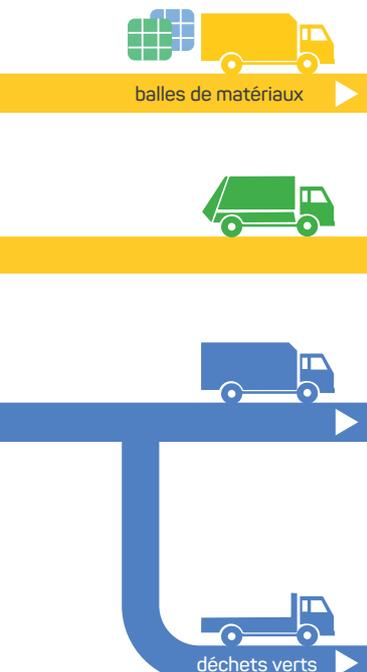
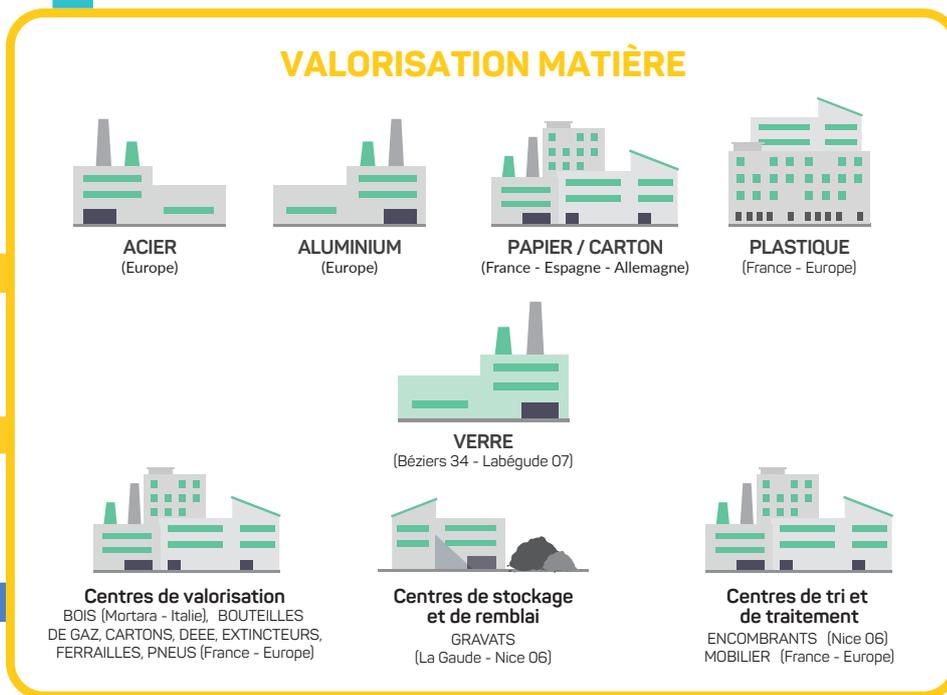
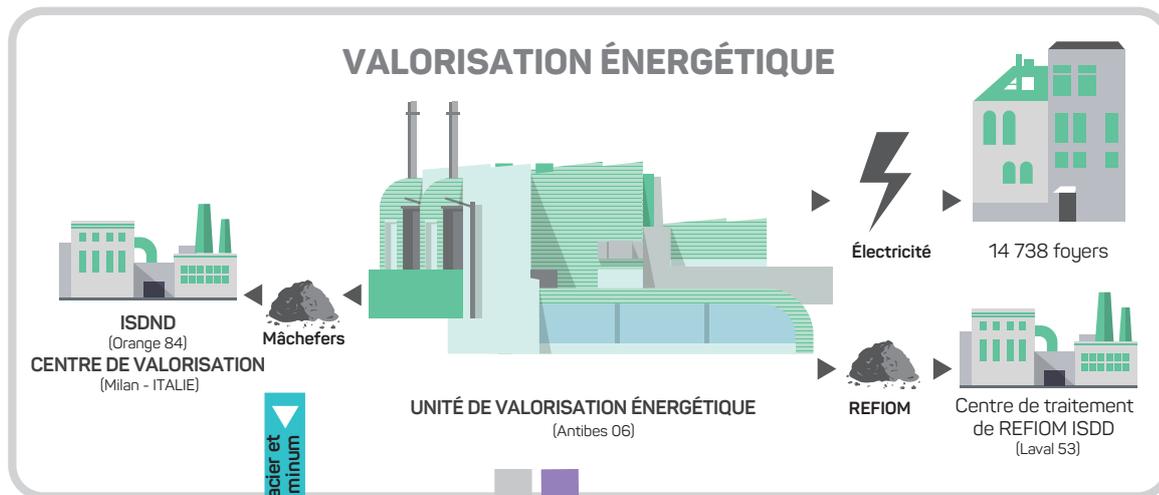


UNIVALOM



COLLECTE PAR LES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION







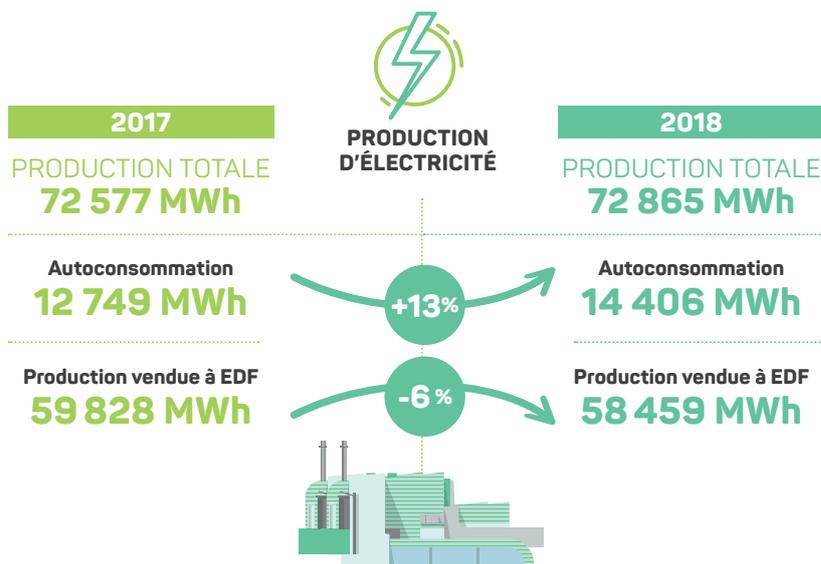
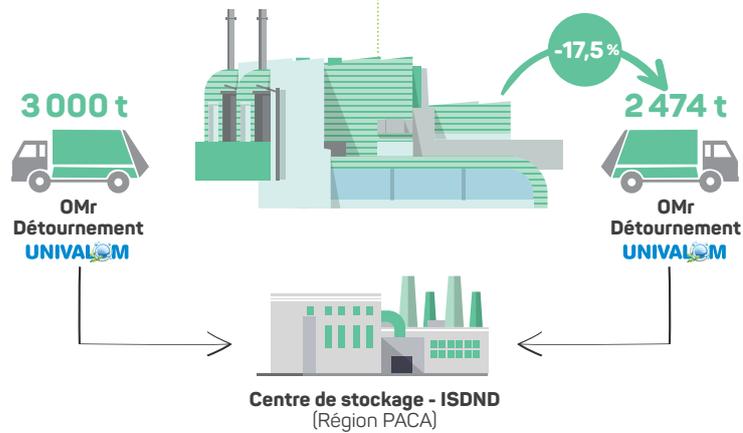
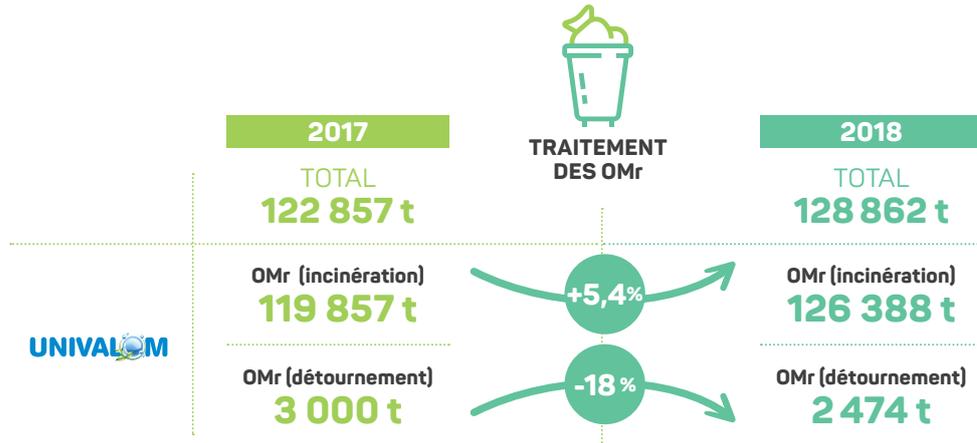
ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES

Ordures Ménagères résiduelles

Les Ordures Ménagères résiduelles du Syndicat sont traitées par l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) d'Antibes, gérée par la société VALOMED via un Contrat de Partenariat Public Privé (Cf. Annexe 15). Cette valorisation a permis la production de **72 865 MWh** soit l'équivalent de la consommation énergétique de 14 738 foyers.

(La consommation annuelle moyenne en 2017 pour un foyer français est de 4944 kWh, source RTE). L'UVE a une capacité de traitement de **160 000 tonnes** ce qui correspond à une population d'environ 350 000 habitants.

L'Unité de Valorisation Énergétique, en plus des tonnages d'UNIVALOM a accepté un tonnage de 36 469 tonnes d'apports extérieurs.





TRANSFERT

Afin de réduire les frais de transport des OMr ainsi que les impacts sur l'environnement, des quais de transfert sont utilisés par les services de Collecte.

Les OMr sont regroupées dans des semi-remorques puis acheminées vers l'UVE.

• **Quai de transfert du SMED** (situé sur la Commune de Cannes): il permet de réceptionner les OMr des communes de Théoule-sur-Mer et de Mandelieu-La Napoule.

En 2018, 2 268 tonnes d'OMr ont transité par ce quai.

• **Quai de transfert d'UNIVALOM** (situé dans la déchèterie de Le Cannet): il permet de réceptionner les OMr des Communes de Le Cannet et de Mougins. En 2018, 16 282 tonnes d'OMr ont transité par ce quai.

L'augmentation des tonnages sur le quai de transfert du Cannet est liée aux travaux qui ont été réalisés sur le quai de transfert d'août à décembre 2018. En effet, il y a eu une possibilité de mélange avec des tonnes « hors territoire » car les ponts bascules n'étaient pas en service durant cette période. En 2019, suite à la rénovation de la déchèterie, chaque tonne entrante sera bien identifiée.

OMA PORTE À PORTE, PAV ET POINT DE REGROUPEMENT



150 698 TONNES
TRAITÉES EN 2018



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

- Déchets de tous les jours issus de l'activité domestique des ménages
- Collecte en porte à porte ou en point de regroupement

128 862 tonnes
d'OMR

57 103 MWh
d'électricité
produite avec
les tonnages
d'UNIVALOM



VERRE

- Bouteilles, pots, flacons, etc appelés « verres creux ».
- Collecte en Porte d'Apport Volontaire et pour certaines communes en porte à porte également.

8 194 tonnes
d'emballages en verre ont été
captées et valorisées



EMBALLAGES ET PAPIERS

- Signature des nouveaux agréments en 2018 pour les deux filières
- Tous les papiers et tous les emballages
- Collecte en porte à porte ou en Point d'Apport Volontaire (PAV), mélange avec les papiers ou seuls
- Triés au centre de tri du SMED (Cannes, 06)



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

13 643 tonnes
d'emballages et papiers,
en multi-matériaux et en
mono matériau



DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE (+PAP ET PAV)



97 030 TONNES TRAITÉES EN 2018

Filières UNIVALOM

	VÉGÉTAUX 38 893 tonnes	<ul style="list-style-type: none"> • 38 893 t valorisées en compost, paillage et amendement
	ENCOMBRANTS 19 094 tonnes	<ul style="list-style-type: none"> • 11 861 t valorisées matière • 5 059 t co-incinérées en cimenterie • 897 t valorisées en énergie • 1 277 t enfouies en ISDND
	GRAVATS 21 287 tonnes	<ul style="list-style-type: none"> • 18 197 t valorisées matière (remblais, granulats...) • 3 090 t enfouies
	BOIS 8 430 tonnes	<ul style="list-style-type: none"> • 8 008 t recyclées en panneaux de particules • 126 t valorisées en énergie • 295 t enfouies en ISDND
	FERRAILLES 3 449 tonnes	<ul style="list-style-type: none"> • 3 449 t recyclées en fonderies
	CARTONS 1 567 tonnes	<ul style="list-style-type: none"> • 1 567 t recyclées
	DMS 305 tonnes	<ul style="list-style-type: none"> • 228 t valorisées en énergie • 77 t valorisées matière
	HUILES VÉGÉTALES 89 tonnes	<ul style="list-style-type: none"> • 89 t valorisées en biocarburant
	HUILES DE VIDANGES 41 tonnes	<ul style="list-style-type: none"> • 39 t valorisées en lubrifiant • 2 t valorisées en énergie
	BATTERIES 12 tonnes	<ul style="list-style-type: none"> • 10,8 t valorisées matière • 1 t enfouies en ISDND
	TEXTILES 723 tonnes	<ul style="list-style-type: none"> • 723 t réemployées ou valorisées
	FILMS PLASTIQUES 24 tonnes	<ul style="list-style-type: none"> • 24 t valorisées en sac plastiques
	BOUTEILLES DE GAZ 42 tonnes (4 244 unités)	<ul style="list-style-type: none"> • 42 t valorisées en ferraille • 0,44 t enfouie en ISDND
	EXTINCTEURS 10 tonnes (1 271 unités)	<ul style="list-style-type: none"> • 9,5 t valorisées en ferraille • 0,44 t enfouie en ISDND

Filières éco- organismes

	MOBILIER 1 977 tonnes	<ul style="list-style-type: none"> • 1 127 t valorisées matière • 712 t valorisées en énergie (co-incinérées) • 138 t enfouies en ISDND
	DEEE 1 034 tonnes	<ul style="list-style-type: none"> • 784 t valorisées matière • 99 t valorisées en énergie (co-incinérées) • 151 t éliminées en installation spécialisée
	PNEUS 47 tonnes	<ul style="list-style-type: none"> • 26 t valorisées matière • 21 t valorisées en énergie
	PILES 6 tonnes	<ul style="list-style-type: none"> • 1 t enfouie en ISDND • 5 t valorisées matière



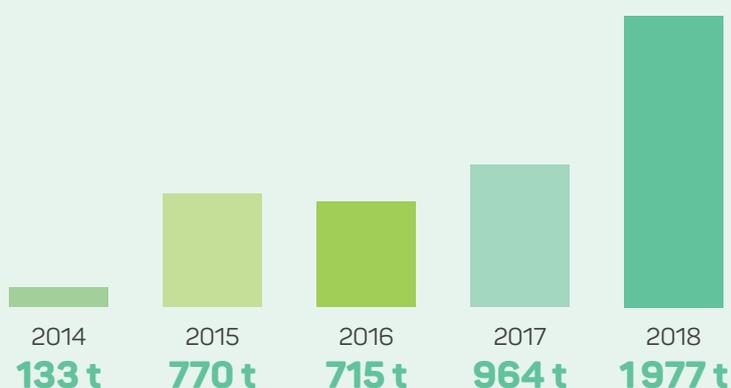
FILIÈRES DE TRAITEMENT UNIVALOM

Les déchets collectés dans les déchèteries du territoire UNIVALOM ou via les collectes en Porte à porte des Collectivités sont évacués et traités par le biais de marchés publics. Il s'agit des déchets verts, des encombrants, des gravats, du bois, de la ferraille, des cartons, des déchets dangereux, des huiles alimentaires

et de vidanges, des batteries, des textiles, des films plastiques, des extincteurs et des bouteilles de gaz. Le flux des encombrants s'infléchit légèrement en 2018 grâce, entre autres, à la montée en puissance du flux mobilier.

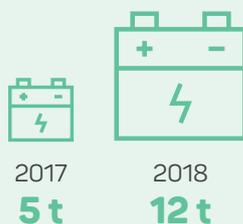
ZOOM SUR LE MOBILIER :

À noter la hausse des Déchets d'Éléments d'Aménagement (mobilier) grâce à la mise en place progressive des bennes de l'éco-organisme Ecomobilier sur les déchèteries : 5 déchèteries équipées à fin 2018.



ZOOM SUR LES BATTERIES :

À noter : la captation du flux batterie depuis 2017 sur les déchèteries, les tonnages traités et valorisés sont désormais significatifs.





FILIÈRES DE TRAITEMENT ECO-ORGANISMES

Certains déchets collectés dans les déchèteries du territoire UNIVALOM ou via les collectes en Porte à porte sont transportés et traités via le principe de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) grâce aux éco-organismes.

Depuis 2014




COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS

PNEUS VÉHICULES LÉGERS ET 2 ROUES

47 tonnes
de pneus valorisés

Depuis 2007




engagés pour un recyclage responsable

LAMPES USAGÉES

3 tonnes
de lampes valorisées

+ 3 DÉCHÈTERIES
équipés en fin d'année du flux complet lampes
et néons de Recylum

Depuis 2007




PETITS ET GROS ÉLECTROMÉNAGERS

76 657 €
de soutiens
financiers

1 034 tonnes
d'électroménagers
dépollués et recyclés

Depuis 2014




ECO-ORGANISME
À BUT NON LUCRATIF

PRODUITS DANGEREUX DES MÉNAGES

92 tonnes
de produits recyclées
et valorisées en énergie

À NOTER:
Hausse des tonnages sur l'ensemble
des filières des éco-organismes

Depuis 2014




COLLECTER · TRIER · RECYCLER

MOBILIER USAGÉ

271 164 €
de soutiens
financiers

1 977 tonnes
de meubles et matelas
recyclées et valorisées
en énergie

Depuis 2005



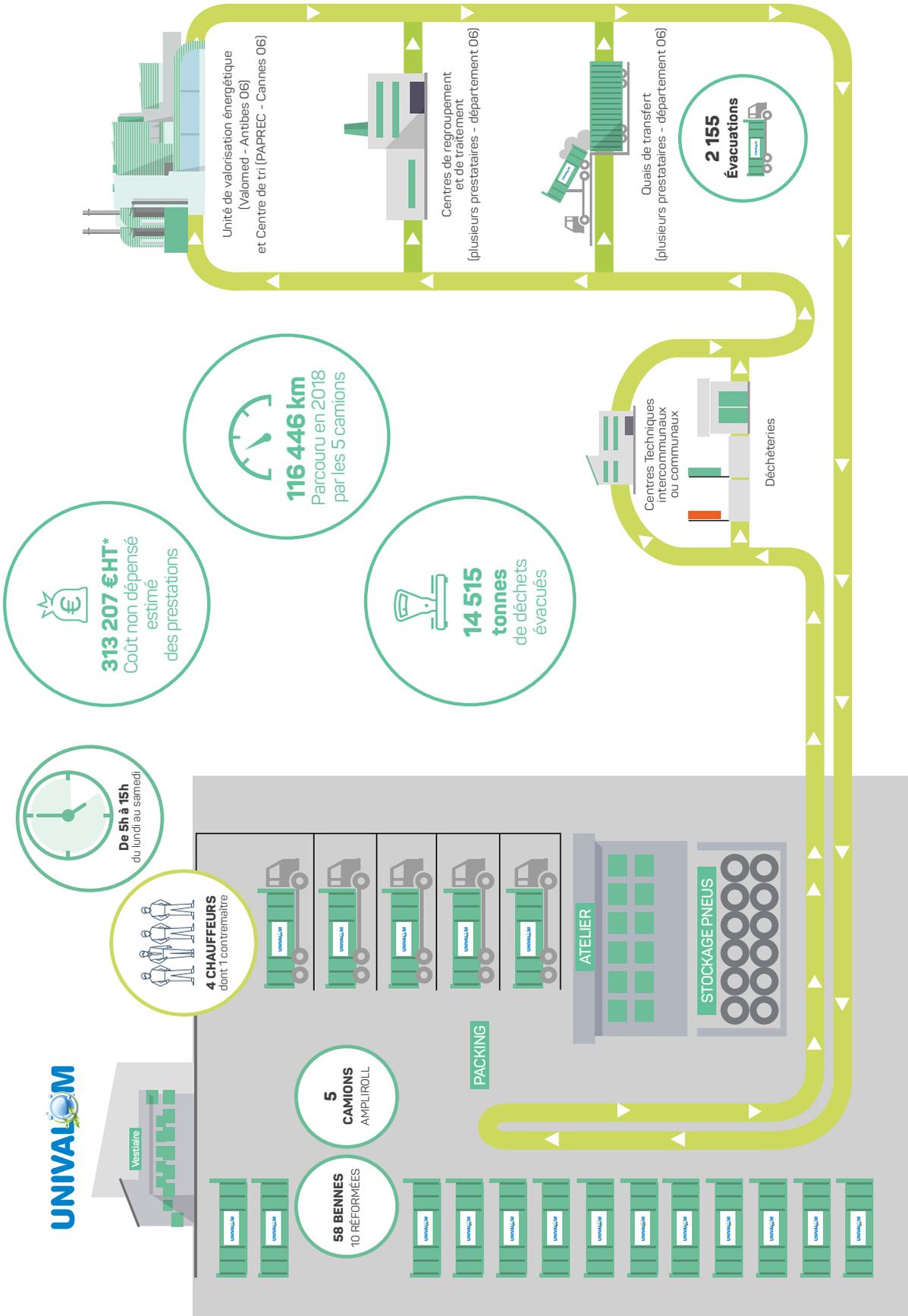

PILES

4 366 €
de soutiens
financiers

6 tonnes
de piles recyclées



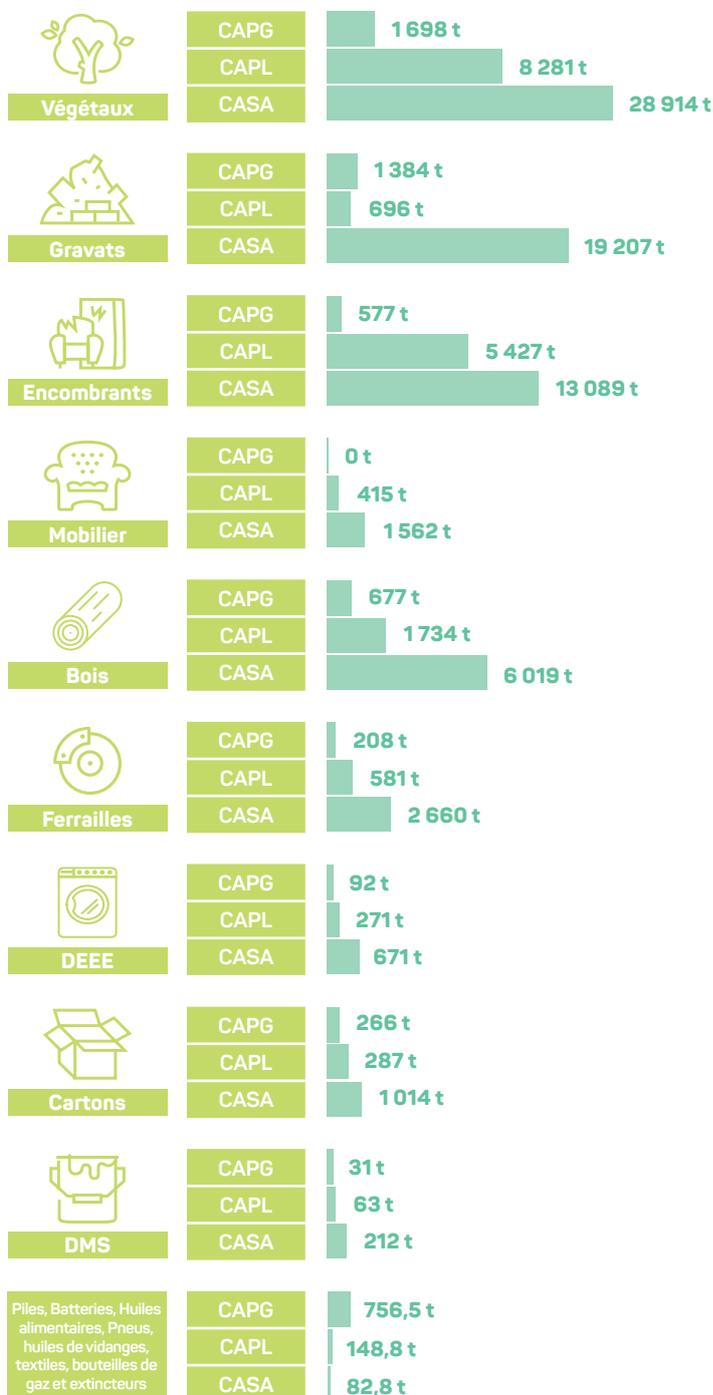
RÉGIE DE TRANSPORT DEPUIS 2005





DONNÉES DES OMA ET DES DÉCHETS HORS OMA

DÉCHETS MÉNAGERS HORS OMA

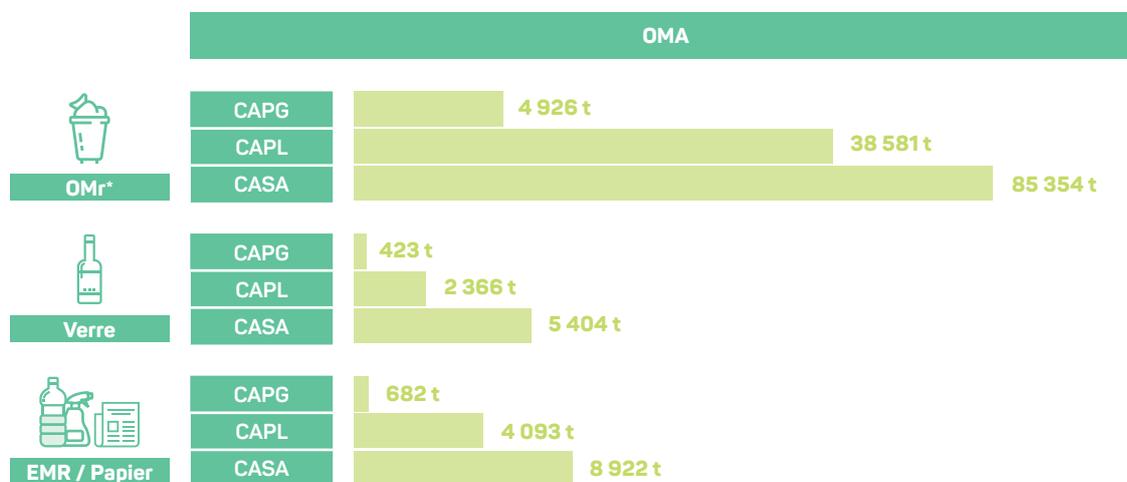


* Les OMR prises en compte sont celles d'UNIVALOM uniquement (sans les apports extérieurs)

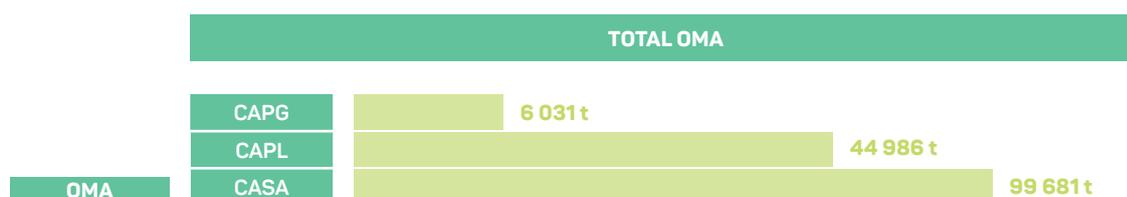
* CASA: Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

* CAPL: Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

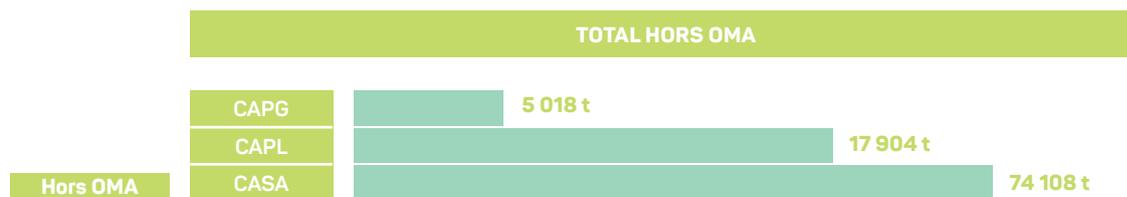
* CAPG: Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse



Données totales des OMA



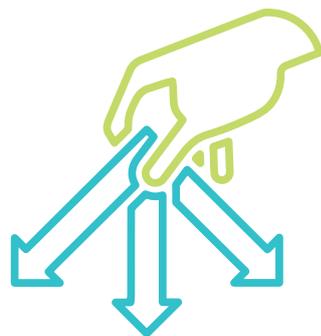
Données totales des déchets hors OMA



Données totales OMA et Hors OMA



Réseau des déchèteries	48
Déchèterie Antibes Juan les Pins.....	50
Déchèterie Bezaudun les Alpes.....	50
Déchèterie Cipières	50
Déchèterie La Colle sur Loup.....	50
Déchèterie de Le Cannet.....	50
Déchèterie Mouans-Sartoux.....	50
Déchèterie Mougins.....	50
Déchèterie Roquefort	50
Déchèterie Valbonne.....	50
Déchèterie Vallauris.....	50



RÉCEPTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN DÉCHÈTERIES



RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES

Le territoire d'UNIVALOM dispose de **10 déchèteries**. Depuis le 1^{er} janvier 2015, UNIVALOM gère le « haut de quai » pour 3 d'entre elles : Le Cannet et Mougins sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, et Mouans-Sartoux sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le haut de quai des **7 déchèteries** du territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est également géré par UNIVALOM.

Les déchèteries ont pour rôle de :

- Permettre aux habitants, aux artisans et commerçants d'évacuer dans de bonnes conditions les déchets non collectés en porte-à-porte par le service d'enlèvement des déchets ménagers ;
- Optimiser la valorisation des déchets ;
- Économiser les matières premières en recyclant au maximum les déchets apportés ;
- Traiter les déchets non valorisables dans des centres agréés ;
- Limiter les dépôts sauvages et les pollutions.



La collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes de tri sélectif ainsi que l'enlèvement des encombrants sur rendez-vous restent une attribution des Communautés d'Agglomération.



L'année 2018 a été marquée par la mise en place du réseau de déchèteries de CAP'Azur (déchèteries UNIVALOM et SMED) avec la création d'un nouveau guide des déchèteries pour les usagers.



10 Déchèteries UNIVALOM

Avec la compétence gestion des déchèteries activée pour la CASA, ceux sont désormais 10 déchèteries gérées par le Syndicat.





Déchèterie Antibes Juan les Pins

- Tonnages :** 27 056 t
- Nombre de passages :** 90 024

Déchèterie Bezaudun les Alpes

- Tonnages :** 179 t
- Nombre de passages :** 534

Déchèterie Cipières

- Tonnages :** 679 t
- Nombre de passages :** 911
- Faits marquants :** Mise en place des flux ampoules et néon, mise en place de caisses grillagées bouteille de gaz et extincteurs

Déchèterie La Colle sur Loup

- Tonnages :** 6 101 t
- Nombre de passages :** 29 776
- Faits marquants :** Agrandissement des vestiaires (séparation hommes/femmes), Mise en place des flux ampoules et néon

Déchèterie du Cannet

- Tonnages :** 4 573 t déchèterie et 16 280 t quai de transfert
- Nombre de passages :** 28 711
- Faits marquants :** Rénovation totale du site avec fermeture de la déchèterie pendant 4 mois sur 2018. Cette rénovation a concerné : les locaux des agents avec création de vestiaires, la création de locaux accueillant les déchets D3E, DMS... agrandissement des quais avec la mise en place de 4 flux supplémentaires (gravats propres et sales, cartons, mobilier), création d'un pont bascule supplémentaire et nombreuses autres améliorations.

Déchèterie Mouans-Sartoux

- Tonnages :** 4 724 t
- Nombre de passages :** 29 858
- Faits marquants :** Préparation des travaux de rénovation de la déchèterie pour 2019

Déchèterie Mougins

- Tonnages :** 9 924 t
- Nombre de passages :** 36 199
- Faits marquants :** Rénovation totale des gardes-corps des hauts de quais pour sécuriser le site. Mise en place d'une nouvelle signalétique. Réorganisation des emplacements des flux pour faciliter le geste de tri des usagers.

Déchèterie Roquefort

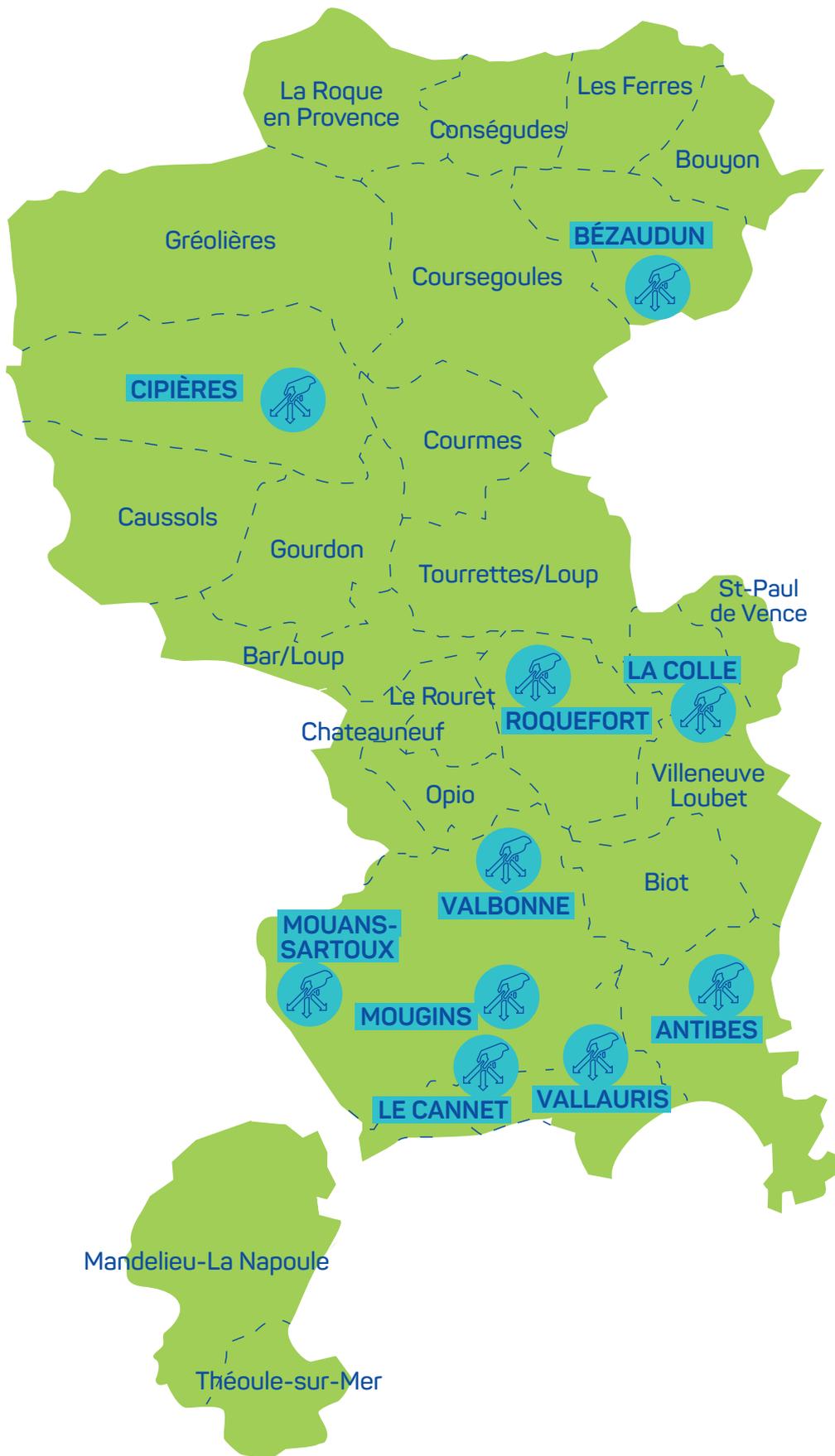
- Tonnages :** 1 397 t
- Nombre de passages :** 7 893
- Faits marquants :** Ouverture début juillet 2018. Déchèterie réservée exclusivement aux particuliers offrant une offre de tri très complète. La structure modulaire de cette déchèterie a permis la création d'un atelier pour les travaux effectués en régie et de disposer de nombreux volumes de stockage.

Déchèterie Valbonne

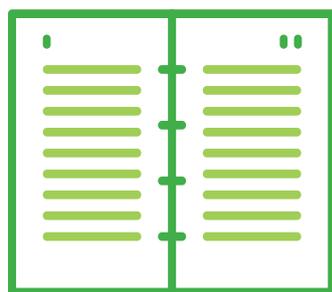
- Tonnages :** 9 864 t
- Nombre de passages :** 49 901
- Faits marquants :** Mise en place d'une cuve normée pour le flux huiles alimentaires, réorganisation des flux pour améliorer la sécurité sur le site, rénovation du réseau électrique du local d'accueil

Déchèterie Vallauris

- Tonnages :** 17 360 t
- Nombre de passages :** 59 452
- Faits marquants :** Mise en place d'une cuve pour la récupération des huiles alimentaires, Mise en place des flux ampoules et néon



Annexe 1: Bilan financier des flux des déchets en 2018.....	54
Annexe 2: Bilan financier et quantitatif des flux de déchets	55
Annexe 3: Tarifs d'UNIVALOM 2018	56
Annexe 4: Recettes d'UNIVALOM.....	57
Annexe 5: Liste des marchés passés en 2018.....	58
Annexe 6: Filières de traitement actuelles : liste des marchés	60
Annexe 7: Filières de traitement actuelles: capacités des installations.....	61
Annexe 8: Population d'UNIVALOM.....	63
Annexe 9: Organigramme du Syndicat	64
Annexe 10: Devenir des déchets en 2018	65
Annexe 11: Données des OMA et déchets hors OMA.....	66
Annexe 12: Bilan des flux des déchets en 2018.....	67
Annexe 13: Régie de transport en 2018.....	68
Annexe 14: Bilan 2018 détaillé du PLPD.....	69
Annexe 15: Fiche d'identité de l'Unité de Valorisation Énergétique.....	70
Annexe 16: Revue de presse 2018.....	72
Annexe 17: Terminologie et modes de calcul	73



VI
ANNEXES



ANNEXE 1: Bilan financier des flux des déchets en 2018

		OMR	EMR, PAPIER, VERRE	DÉCHETS VERTS	DÉCHETS DE BOIS	GRAVATS	ENCOM- BRANTS	FERRAILLES	AUTRES FILIÈRES
TONNAGE		128 862	21 837	38 893	8 430	21 287	19 094	3 449	5 151
247 728		52,02 %	8,81 %	15,70 %	3,40 %	8,59 %	7,71 %	1,39 %	2,08 %
CHARGES	Fonctionnelles 4 551 265 €	2 367 456 €	401 190 €	714 545 €	154 876 €	391 085 €	350 795 €	63 365 €	94 626 €
	Transit/ Transport	168 060 €	92 675 €	582 966 €	231 118 €	209 764 €	477 577 €	107 940 €	
	Trait./ Élimination	10 469 604 €	2 605 233 €	1 935 381 €	599 618 €	933 767 €	2 186 143,46 €		273 941 €
TOTAL CHARGES		13 005 119 €	3 099 098 €	3 232 892 €	985 612 €	1 534 616 €	3 014 515 €	171 305 €	368 567 €
PRODUITS	Industriels	5 073 765 €	1 130 867 €					505 306 €	104 665 €
	Soutien		2 959 700 €						352 186 €
	Aides & Subv.								0 €
	Régie Déchèteries			1 102 980 €	140 822 €	462 489 €	557 449 €		16 826 €
TOTAL PRODUITS		5 073 765 €	4 090 567 €	1 102 980 €	140 822 €	462 489 €	557 449 €	505 306 €	473 677 €
PRIX NET €HT/Tonne		62 €	-45 €	55 €	100 €	50 €	129 €	-97 €	

		PNEUS	CARTONS	EXTINCTEURS* UNITÉ	HUILES ALIMENTAIRES	DMS	PILES	DEEE
TONNAGE		47 T	1 567 T	9,88 T	89 T	305 T	6 T	1 031 T
247 728		0,02 %	0,63 %	0 %	0,04 %	0,12 %	0 %	0,42 %
CHARGES	Fonctionnelles 4 551 265 €	863 €	28 789 €	129 €	1 627 €	5 603 €	110 €	18 942 €
	Transit/ Transport							
	Trait./ Élimination		9 240 €					
TOTAL CHARGES				15 412 €		196 624 €		
PRODUITS	Industriels	863 €	38 029 €	15 541 €	1 627 €	202 228 €	110 €	18 942 €
	Soutien		87 709 €		10 995 €			
	Aides & Subv.						4 366 €	76 657 €
	Régie Déchèteries							
TOTAL PRODUITS		55 €	104 156 €	0 €	10 995 €	0 €	4 366 €	76 657 €
PRIX NET €HT/TONNE (ou /unité pour les bouteilles de gaz et extincteurs)		17 €	-42 €	10 €	-106 €	663 €	-709 €	-56 €

		BOUTEILLES DE GAZ * UNITÉ	HUILES VIDANGE	DEA	FILMS PLASTIQUES	BATTERIES	TEXTILES
TONNAGE		4244≥42 T	41 T	1 977 T	24 T	12 T	0 T
247 728		0,02 %	0,02 %	0,80 %	0,01 %	0 %	0 %
CHARGES	Fonctionnelles 4 551 265 €	919 €	753 €	36 321 €	441 €	220 €	0 €
	Transit/ Transport						
	Trait./ Élimination	58 163 €	3 741 €				
TOTAL CHARGES		59 082 €	4 495 €	36 321 €	441 €	220 €	0 €
PRODUITS	Industriels					5 961 €	
	Soutien			271 164 €			
	Aides & Subv.						
	Régie Déchèteries	202 €	122 €				
TOTAL PRODUITS		202 €	122 €	271 164 €	0 €	5 961 €	0 €
PRIX NET €HT/TONNE (ou /unité pour les bouteilles de gaz et extincteurs)		12 €	107 €	-119 €	8 €	-478 €	- €



ANNEXE 2 : Bilan financier et quantitatif des flux de déchets

BILAN 2018	SOMME DES CHARGES	SOMME DES RECETTES
Charges fonctionnelles	4 551 265 €	
Prestation déchets	20 883 474 €	
Charges financières	2 970 746 €	
Contribution CASA (traitement déchets + déchèteries)		10 974 007 €
Contribution CAPL (traitement déchets + déchèteries)		4 218 458 €
Contribution CAPG (traitement déchets + déchèterie)		762 976 €
Soutiens Sociétés agréées		3 311 886 €
Recettes industrielles (revente EDF+ Matériaux tri)		5 592 867 €
Recettes des déchèteries		2 324 318 €
Recettes apports extérieurs		1 221 737 €
TOTAL UNIVALOM	28 405 485 €	28 406 249 €

Évolution financière de 2017 à 2018

ÉVOLUTION FINANCIÈRE	2017	ÉVOLUTION EN %	2018
CHARGES FONCTIONNELLES	3 012 661 €	51 %	4 551 265 €
CHARGES FINANCIÈRES	3 006 665 €	-1 %	2 970 746 €
PRESTATION DÉCHETS	20 338 395 €	3 %	20 883 474 €
TOTAL UNIVALOM	26 357 721 €	8 %	28 405 485 €

Bilan financier et quantitatif des flux de déchets

BILAN UNIVALOM 2018	
TONNAGE TOTAL UNIVALOM	247 728 tonnes
TOTAL DÉPENSES D'UNIVALOM	28 405 485 €
TOTAL RECETTES (hors contributions)	12 450 808 €
COÛT NET UNIVALOM	15 954 677 €
POPULATION UNIVALOM	271 256 hab
KILO PAR HABITANT UNIVALOM	913 kg/hab/an
COÛT NET UNIVALOM A LA TONNE	64,40 €/t
COÛT NET UNIVALOM PAR HABITANT	58,82 €/hab



ANNEXE 3: Tarifs d'UNIVALOM 2018

2018	
A – Incinération des Ordures Ménagères	53,50 € HT/Tonne (hors TGAP)
A1 - Transfert Quai de Villeneuve	55,33 € HT/Tonne
A2 - Transfert Quai de Cannes et SMED	23,69 € HT/Tonne
A3 - Transfert Quai du Cannet	12,00 € HT/Tonne
B – Traitement des déchets verts	77,95 € HT/Tonne
C – Traitement des déchets de bois	114,50 € HT/Tonne
D – Traitement des gravats propres	48,00 € HT/Tonne
E – Traitement des gravats sales	78,00 € HT/Tonne
F – Traitement encombrants	170,00 € HT/Tonne (hors TGAP)
G – Tri valorisation journaux magazines	-100,00€ HT/Tonne
H – Tri Sélectif Emballages Ménagers Recyclables	-80,00 € HT/Tonne
I – Tri Sélectif EMR – JMR (en mélange) bi-flux	-80,00 € HT/Tonne
J – Traitement des cartons	22,00 € HT/Tonne
J – Traitement extincteurs	13,26 € HT/Unité
K – Traitement bouteilles de Gaz	12,24 € HT/Unité



ANNEXE 4 : Recettes d'UNIVALOM

RECETTES de Valorisation et soutiens perçus sur l'exercice 2018 en € HT	
Acier	34 035 €
Aluminium	29 799 €
Cartons / Cartonnettes (Catégorie 5.02, 1.05 et 5.03)	200 920 €
Plastiques	224 119 €
Verre	151 042 €
Tous papiers	490 951 €
Recettes liées aux reventes des matériaux issus du « bac jaune »	1 130 867 €
Cartons (autres)	87 709 €
Huiles Alimentaires	10 995 €
Batteries	5 961 €
Métaux ferreux et non ferreux	505 306 €
Recettes liées aux reventes des matériaux issus du « bac jaune »	609 971 €
Soutiens financiers OCAD3E	76 657 €
Soutiens financiers CITEO (Emballages et Tous papiers)	2 959 700 €
Soutiens financiers Corepile	4 366 €
Soutiens financiers Eco Mobilier	271 164 €
Soutiens Éco-Organismes	3 311 886 €
Recettes issues des collectes séparées	5 052 725 €
Électricité de l'UVE	3 852 028 €
Panneaux Photovoltaïque	0 €
Recettes de vente d'électricité	3 852 028 €
TOTAL RECETTES VALORISATION	8 904 753 €
Recettes apports extérieurs UVE	1 221 737 €
Recettes Déchèteries	2 324 318 €
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	12 450 808 €



ANNEXE 5 : Liste des marchés 2018

INTITULÉ DU MARCHÉ	DATE D'ATTRIBUTION	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE ET CODE POSTAL	NATURE ET OBJET	PROCÉDURE DE PASSATION	LIEU D'EXÉCUTION	MONTANT HT ET DURÉE
≥ 25 000 € HT et < 90 000 € HT						
OBJECTIF ZÉRO DÉCHET LOT 2 : OZD PÉRIMÈTRE MOYEN PAYS	06/04/2018	Constance RIVIER/ Association « Des Graines et des Sens » 06620 Le Bar sur Loup	ACCORD CADRE Services d'organisation d'événements (79952000-2)	Procédure adaptée ouverte	UNIVALOM 06602 ANTIBES	Maxi : 18 000 € Durée maxi : 4 ans
≥ 90 000 € HT et < 209 000 € HT						
OBJECTIF ZÉRO DÉCHET LOT 1 : OZD PÉRIMÈTRE LITTORAL	10/04/2018	VIE 06140 VENCE	ACCORD CADRE Services d'organisation d'événements (79952000-2)	Procédure adaptée ouverte	UNIVALOM 06602 ANTIBES	Maxi : 32 000 € Durée maxi : 4 ans
ACQUISITION D'ENGIN DE CHANTIER POUR LA DÉCHÈTERIE DE MOUGINS	30/04/2018	LYOMAT SAS 69491 PIERRE BENITE	MARCHÉ PUBLIC Pelles mécaniques (43261000-0)	Procédure adaptée ouverte	UNIVALOM 06602 ANTIBES	160 000 €
≥ à 209 000 € HT						
ÉVACUATION, VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM LOT 1 : ÉVACUATION ET VALORISATION DES EXTINCTEURS	26/09/2018	SOFOVAR 83600 FREJUS	ACCORD CADRE Services d'élimination de déchets toxiques, excepté déchets radioactifs et sols contaminés (90523000-9)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06602 ANTIBES	Maxi : 4 000 unités Durée maxi : 4 ans
ÉVACUATION, VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM LOT 2 : ÉVACUATION ET VALORISATION DES BOUTEILLES DE GAZ	26/09/2018	PROPOLYS SASU 83300 DRAGUIGNAN	ACCORD CADRE Services d'élimination de déchets toxiques, excepté déchets radioactifs et sols contaminés (90523000-9)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06602 ANTIBES	Maxi : 8 000 unités Durée maxi : 4 ans
TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM LOT 1 : TRANSPORT DE DÉCHETS MÉNAGERS À PARTIR DES QUAIS DE TRANSFERT D'UNIVALOM	26/09/2018	FINANCIÈRE MAUFFREY 88200 ST NABORD	ACCORD CADRE Services liés aux déchets et aux ordures (90523000-2)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06602 ANTIBES	Maxi : 4 000 unités Durée maxi : 4 ans
TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM LOT 2 : TRANSPORT DE DÉCHETS MÉNAGERS À PARTIR DES QUAIS DE TRANSFERT SITUÉS A CANNES	26/09/2018	SUD EST ASSAINISSEMENT 06803 CAGNES SUR MER	ACCORD CADRE Services liés aux déchets et aux ordures (90523000-2)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06602 ANTIBES	Maxi : 2 000 unités Durée maxi : 4 ans
FOURNITURE DE TITRES RESTAURANT POUR LE PERSONNEL D'UNIVALOM	26/09/2018	NATIXIS INTERTITRES 75013 PARIS	ACCORD CADRE Services de traitement d'opérations et services de compensation (66133000-1)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06602 ANTIBES	Montant annuel estimatif : 173 000 €
≥ 25 000 € HT et < 90 000 € HT						
FOURNITURE ET POSE DE STRUCTURES MODULAIRES PRÉFABRIQUÉES À USAGE DE LOCAUX DE VIE ET VESTIAIRES POUR LA DÉCHÈTERIE DE MOUGINS	28/09/2018	AZUR LOC 06200 NICE	MARCHÉ PUBLIC Bâtiments modulaires préfabriqués (44211100-3)	Procédure adaptée ouverte	Déchèterie MOUGINS 06250	67 800 €



INTITULÉ DU MARCHÉ	DATE D'ATTRIBUTION	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE ET CODE POSTAL	NATURE ET OBJET	PROCÉDURE DE PASSATION	LIEU D'EXÉCUTION	MONTANT HT ET DURÉE
≥ 25 000 € HT et < 90 000 € HT						
FOURNITURE ET POSE DE GARDE-CORPS ET CLÔTURES POUR LA DÉCHÈTERIE DE MOUGINS	12/07/2018	RUVALOR 06250 MOUGINS	MARCHÉ PUBLIC	Procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence préalables	Déchèterie 06250 MOUGINS	42 104 €
RÉNOVATION MAISON D'HABITATION LOT 1: SECOND ŒUVRE	20/08/2018	AGEO CONSTRUCTION 06800 CAGNES SUR MER	MARCHÉ PUBLIC 45400000-1 Travaux de parachèvement de bâtiment	Procédure adaptée ouverte	UNIVALOM 06602 ANTIBES	41 422 €
FOURNITURE ET POSE DE STRUCTURES MODULAIRES PRÉFABRIQUÉES À USAGE DE LOCAUX DE VIE ET VESTIAIRES POUR LA DÉCHÈTERIE DE MOUGINS	28/09/2018	AZUR LOC 06200 NICE	MARCHÉ PUBLIC 44211100-3 Bâtiments modulaires préfabriqués	Procédure adaptée ouverte	Déchèterie 06250 MOUGINS	67 800 €
≥ 90 000 € HT et < 5 225 000 € HT						
MISE EN CONFORMITÉ DE LA DÉCHÈTERIE DU CANNET LOT 1: RÉHABILITATION LOCAL GARDIEN STOCKAGE	21/03/2018	AGEO CONSTRUCTION 06800 CAGNES SUR MER	MARCHÉ PUBLIC Travaux de construction d'usines de traitement des déchets (45222100-0)	Procédure adaptée ouverte	Déchèterie 06110 LE CANNET	266 000 €
MISE EN CONFORMITÉ DE LA DÉCHÈTERIE DU CANNET LOT 2: TERRASSEMENT-VRD-GENIE CIVIL HANGAR	21/03/2018	RAZEL-BEC SAS 06517 CARROS	MARCHÉ PUBLIC Travaux de construction d'usines de traitement des déchets (45222100-0)	Procédure adaptée ouverte	Déchèterie 06110 LE CANNET	777 758 €
MISE EN CONFORMITÉ DE LA DÉCHÈTERIE DU CANNET LOT 3: PESAGE	11/07/2018	PRECIA MOLEN 84305 CAVAILLON	MARCHÉ PUBLIC Travaux de construction de ponts à bascule (45221117-5)	Procédure adaptée ouverte	Déchèterie 06110 LE CANNET	99 872 €



ANNEXE 6 : Filières de traitement actuelles : liste des marchés

MATÉRIAU	Prestataires	Type de contrat
Ordures Ménagères résiduelles	VALOMED	CPPP
Emballages seuls ou emballages en mélange	Centre de Tri PAPREC	Adhésion SMED
Verre	"SEA, Nice (06) OI Manufacturing (34)"	"Marché public Contrat"
Papier	UPM France SAS (76)	Contrat
Carton	VEOLIA PROPLETE, Nice (06)	Contrat

MATÉRIAU	Prestataires	Type de contrat
Gravats propres	SEA, Nice (06)	Marché public
Gravats sales	SEA, Nice (06)	Marché public
Bois	VALECOBOIS, Aix en Provence (13)	Marché public
Ferrailles	"DERICHEBOURG, Carros (06) RUVALOR, Mougins (06)"	Contrat
Encombrants	VALAZUR, Nice (06)	CPPP
Végétaux	VEOLIA PROPLETE, Nice (06)	Marché Public
Films plastiques	PAPREC, Cannes (06)	Contrat
Huile alimentaire	ALGORA, Mandelieu (06)	Contrat
Huile de vidange	SERAHU, Cagnes sur Mer (06)	Marché public
DMS	OREDUI, Grasse (06)	Marché public
Bouteilles de Gaz	PROPOLYS, Draguignan (83)	Marché public
Extincteurs	"DERICHEBOURG, Nice (06) SOFOVAR, Fréjus (83)"	Marché public



ANNEXE 7: Filières de traitement actuelles : capacités des installations

Matériau	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Capacité de l'unité	Tonnes UNIVALOM en 2018	Mode de traitement
Ordures Ménagères résiduelles	UVE UNIVALOM , Antibes (06)	160 000 T	126 388	Incineration avec valorisation énergétique
	ISDND VALSUD , Septèmes-les-Vallons (13)	NC	2 474	Enfouissement
Emballages seuls ou emballages en mélange	Centre de Tri NCI ENVIRONNEMENT , Cannes (06)	36 000 T	12 977,55	Tri et Recyclage
Verre	Quais de transfert de SEA , Mandelieu-La Napoule (06)	1 000 T	8 137	Stockage et rechargement
	Quais de transfert de SEA , Nice (06)	15 000 T		Recyclage
	Usine OI Manufacturing , Béziers (30) ou Labegude (07)	NC		
Papier	NCI ENVIRONNEMENT , Cannes (06)	36 000 T	665,32	Tri
	UPM , Allemagne	NC		Recyclage
Carton	Quais de transfert de SEA , Mandelieu-La Napoule (06)	120 m ³	1 567	Tri et Mise en Balles
	Quais de transfert de SEA , Villeneuve Loubet (06)	4 720 m ³		Tri et Mise en Balles
	EMIN LEYDIER , Laveyron (26)	NC		Recyclage
	SAICA , Espagne	560 000 T		

ANNEXE 7 (SUITE) : Filières de traitement actuelles : capacités des installations

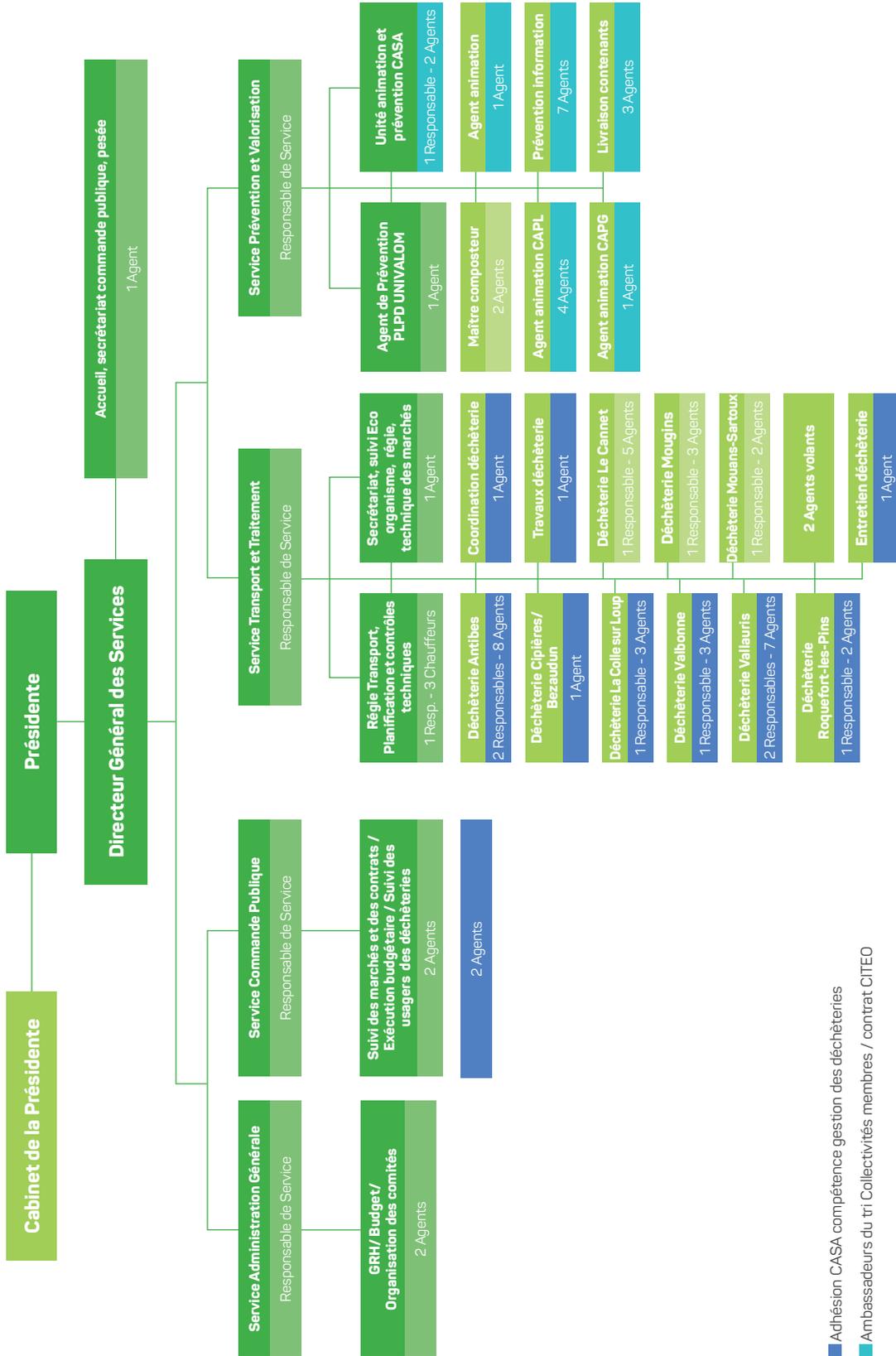
Matériau	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Capacité annuelle	Tonnes UNIVALOM en 2018	Mode de traitement
Gravats propres	Centre de tri de Véolia , Nice (06)	30 000 T	6 877	Tri et recyclage
	Carrières BERNON		NC	Valorisation matière (stockage et remblai)
Gravats sales	Centre de tri de Véolia , Nice (06)	30 000 T	14 350	Tri et recyclage
	UVE Sonitherm , Nice (06)	NC	NC	Incineration avec valorisation énergétique
Bois	Plateforme de regroupement Véolia , Villeneuve Loubet (06)	480 T (instant t)	8 430	Tri et broyage
	Plateforme de regroupement Algora , Mandelieu (06)	NC		Tri et broyage
	Usine du GROUPE MAURO SAVIOLA , Mortara (Italie)	500 000 t		Tri et valorisation matière (métaux et panneaux de particules)
Ferrailles	"DERICHEBOURG , Carros (06) RUVALOR , Mougins (06)*	300 m ³	3 449	Tri et préparation (broyage..)
Encombrants	Plateforme de regroupement Véolia , Villeneuve Loubet (06)	480 T (instant t)	19 094	Tri
	CTHP VALAZUR , Nice (06)	120 000 T		Tri et Recyclage
	ISDND , Septèmes-les-Vallons (13)	NC		Enfouissement
Végétaux	Centres de compostage de VEOLIA PROPLETE , Carros(06)	9 000 T	38 893	Valorisation matières (Compostage, paillage, combustible)
	et Fréjus (83)	30 000 T		
	et Tarascon (13)	NC		
Huile alimentaire	COVA SUD , Cannes (06)	NC	89	Tri, conditionnement,
	Italie, Espagne, France	NC	NC	Valorisation matière (Biocarburants)
Huile de vidange	SERAHU , Cagnes sur Mer (06)	NC	41	Tri, conditionnement
	VISCOLUBE , Pieve Fissiraga (Italie)	NC	NC	Valorisation matière (lubrifiants)
DMS Hors EcoDDS	OREDUI , Grasse (06)	31 000 T	213	Tri, conditionnement, traitement, recyclage
	SOLAMAT MEREX , Rognac (13)	NC	NC	Valorisation énergétique
	EST ARGENTS , Saint Michel sur Meurthe (88)	NC	NC	Valorisation matière (plastiques, métaux)
Bouteilles de Gaz	PURFER , Carros (06)	180 000 T	42,44	Tri et recyclage
Extincteurs	PURFER , Carros (06)	180 000 T	9,88	Tri et préparation (broyage..)
	RIVA , Italie	NC	NC	Recyclage
	RAFINAL , Bruyères sur Oise (95)	NC	NC	Recyclage
	COREPA , Pagny sur Meuse (55)	NC	NC	Recyclage
	SUEZ , Les Pennes Mirabeau (13)	NC	NC	Enfouissement



ANNEXE 8 : Population d'UNIVALOM

COLLECTIVITÉS MEMBRES	POPULATION MUNICIPALE
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse	9 544
<i>Mouans-Sartoux</i>	9 544
Communauté d'Agglomération Cannes Pays des Lérins	85 068
<i>Le Cannet</i>	42 454
<i>Mandelieu-La Napoule</i>	22 696
<i>Mougins</i>	18 391
<i>Théoule sur Mer</i>	1 527
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis	176 644
<i>Antibes</i>	75 731
<i>Le Bar-sur-Loup</i>	2 998
<i>Bézaudun-les-Alpes</i>	245
<i>Biot</i>	9 976
<i>Bouyon</i>	489
<i>Caussols</i>	247
<i>Châteauneuf-Grasse</i>	3 188
<i>Cipières</i>	382
<i>La Colle-sur-Loup</i>	7 932
<i>Conségudes</i>	101
<i>Courmes</i>	124
<i>Coursegoules</i>	517
<i>Les Ferres</i>	103
<i>Gourdon</i>	404
<i>Gréolières</i>	607
<i>Opio</i>	2 204
<i>Roquefort-les-Pins</i>	6 553
<i>La Roque en Provence</i>	78
<i>Le Rauret</i>	3 996
<i>Saint-Paul</i>	3 477
<i>Tourrettes-sur-Loup</i>	3 992
<i>Valbonne</i>	13 190
<i>Vallauris</i>	26 302
<i>Villeneuve-Loubet</i>	13 808
POPULATION UNIVALOM	271 256

ANNEXE 9 : Organigramme du Syndicat



ANNEXE 10 : Devenir des déchets en 2018

DÉCHETS		TON- NAGES TRAITÉS	PERFOR- MANCES EN KG/AN/ HABITANT	QUANTITÉS (EN TONNE)				
				Stockage en ISD	VALORISATION		ÉNERGÉTIQUE	
					Matière	Organique	Incinération	Co- incinération
OMA	OMR	128 862	475	2 474			126 388	
	Verre	8 194	30		8 194			
	EMR et papiers	13 643	50		9 727			3 916
Déchets Ménagers hors OMA	Déchets verts	38 893	143			38 893		
	Gravats	21 287	78	3 090	18 197			
	Encombrants	19 094	70	1 277	11 861		897	5 059
	Bois	8 430	31	295	8 008			126
	Mobilier	1 977	7	138	1 127			712
	Ferrailles	3 449	13		3 449			
	DEEE	1 034	4	151	784			99
	Cartons	1 567	6		1 567			
	DMS	305	1		77			228
	Piles	6	0,02	1	5			
	Batteries	12,0	0,04	1	10,8			
	Huile alimentaire	89	0,33		89			
	Pneus	47	0,17		26			21
	Huile de vidange	41	0,15		39			2
	Textiles	723	2,66		723			
	Films plastiques	24	0,09		24			
	Bouteilles de gaz	42,44	0,16	0,4	42			
Extincteurs	9,88	0,04	0,5	9				
Fusées de détresses	0	0						
TOTAL en tonnes		247 728		7 430	63 959	38 893	127 285	10 163
TOTAL en kg/an/hab			913	27	235	143	468	37
Taux de valorisation - élimination				3 %	27 %	16 %	50 %	4 %

ANNEXE 11: Données des OMA et déchets hors OMA

DÉCHETS		CAPG	CAPL	CASA
OMA	OMr*	4 926	38 581	85 354
	Verre	423	2 366	5 404
	EMR et papiers	682	4 039	8 922
	TOTAL OMA	6 031	44 986	99 681
Déchets Ménagers hors OMA	Déchets verts	1 698	8 281	28 914
	Gravats	1 384	696	19 207
	Encombrants	577	5 427	13 089
	Mobilier	0	415	1 562
	Bois	677	1 734	6 019
	Ferrailles	208	581	2 660
	DEEE	92	271	671
	Cartons	266	287	1 014
	DMS	31	63	212
	Piles	0,9	2,1	2,9
	Batteries	0	5,6	6,5
	Huile alimentaire	0,8	2	85
	Pneus	4	3	40
	Huile de vidange	2	8	31
	Films plastiques	24	0	0
	Textiles	48	121	555
	Bouteilles de gaz (u)	3,36 (336 u)	7,95 (795 u)	31,13 (3113 u)
	Extincteurs (u)	0,7 (122 u)	1,39 (238 u)	7,79 (911 u)
	TOTAL hors OMA	5 018	17 904	74 108
	TOTAL en tonnes		11 049	62 891



ANNEXE 12 : Évolution des tonnages traités de 2017 à 2018

DÉCHETS		2017	Évolution en %	2018
OMA	OMr*	122 857	4,89 %	128 862
	Verre	8 137	0,7 %	8 194
	EMR et papiers	13 052	4,5 %	13 643
	TOTAL OMA	144 046	4,62 %	150 698
Déchets Ménagers hors OMA	Déchets verts	37 756	3,0 %	38 893
	Gravats	20 377	4 %	21 287
	Encombrants	22 686	-16 %	19 094
	Mobilier	964	105 %	1 977
	Bois	8 475	-1 %	8 430
	Ferrailles	1 596	116 %	3 449
	DEEE	931	11 %	1 034
	Cartons	1 457	8 %	1 567
	DMS	247	24 %	305
	Piles	6	-3 %	6,0
	Batteries	5,4	123 %	12,0
	Huile alimentaire	89	0 %	89
	Pneus	40	18 %	47
	Huile de vidange	44	-7 %	41
	Films plastiques	54	-55 %	24
	Textiles	818	-12 %	723
	Bouteilles de gaz (u)	50 (5 011 u)	-10 %	42 (3113 u)
	Extincteurs (u)	8,82 (1 519 u)	-9 %	9,8 (911 u)
	TOTAL hors OMA	95 604	1 %	97 030
	TOTAL DÉCHETS		239 650	3,4 %
TOTAL en kg/an/hab		890	3 %	913



ANNEXE 13 : La régie de transport en 2018

Simulation en prestation privée	Balayage	Verre	Déchets verts	Encombrants	Gravats propres	Gravats sales
Nombre d'évacuations	171	64	66	634	408	539
Coût simulé en €HT à partir des coûts des marchés en cours ou passés	17 000 €	6 400 €	9 900 €	101 000 €	53 000 €	82 000 €

Simulation en prestation privée	Bois	Ferraille	EMR	OMR	TOTAL
Nombre d'évacuations	4	121	103	45	2 155
Coût simulé en €HT à partir des coûts des marchés en cours ou passés	500 €	13 000 €	16 000 €	13 000 €	311 800 €



ANNEXE 14 : Bilan 2018 détaillé du PLPD

Indicateur	Prévisionnel	Réalisé	Écart
Thématique 1 - Compostage			
Somme consacrée à l'action	14 580 €	10 049 €	4 531 €
Tonnage détourné	261	1 439	1 178
Nombre de sites installés	17	16	-1
Thématique 2 - Broyage			
Somme consacrée à l'action	65 200 €	66 €	65 134 €
Tonnage détourné	981	5	-975,9
Nombre de sapins broyés	-	935	-
Thématique 3 - Gaspillage alimentaire			
Somme consacrée à l'action	-	-	-
Tonnage détourné	-	-	-
Nombre de restaurants collectifs ayant mis en place des actions de réduction du gaspillage alimentaire	3	0	-3
Thématique 4 - Réemploi			
Somme consacrée à l'action	3 400 €	0 €	3 400 €
Tonnage détourné	-	2,8	-
Thématique 5 - Communication Web			
Somme consacrée à l'action	-	0 €	-
Nombre de personnes qui suivent la page Facebook	-	506	-
Thématique 6 - Zéro Déchet			
Somme consacrée à l'action	-	34 741 €	-
Tonnage détourné	-	10,4	-
Nombre de familles participant à l'OZD	-	197	-
TOTAL DES ACTIONS			
Budget	83 180 €	44 856 €	38 324 €
Tonnage détourné	1 242	1 457	215

ANNEXE 15 : Fiche d'identité de l'Unité de Valorisation Énergétique

Performance énergétique :

Depuis le 1^{er} janvier 2016 Valomed dispose de capteurs agréés « transaction commerciale » afin de mesurer les autoconsommations de l'installation.
PE 2018 de l'UVE d'Antibes = 0,81

Certifications :

Iso 9001; 14 001 et 50 001

Nombre de déclenchements du portique de radioactivité : 4

Travaux 2018 :

- **Ligne 2 :**
 - > Remplacement des panneaux chaudière en bas du parcours 2
 - > Réparation d'une fuite de collecteur chaudière
 - > Remise en état de la table alimenteur four
- **Ligne 1 :**
 - > Essais CARDOC pour décrassage des fours en sécurité
 - > Remise en état tambour de grille
 - > Réfection béton haut chaudière
- **Mise en place de piège à cailloux** afin d'éviter les bourrages chaudières
- **Mise en place d'une passerelle bâchage/débâchage**

Les sous-produits de l'incinération :

- **L'incinération des Ordures Ménagères Assimilées**, en plus de la production électrique, génère des produits incombustibles: les mâchefers et les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères)
- **Concernant les mâchefers**, l'UVE les expédie vers une nouvelle filière de valorisation: une installation de maturation, de tri et de recyclage en Italie. Ils ont ainsi une deuxième vie en devenant des éléments d'aménagement extérieur (bordure de trottoirs...).
- **Les REFIOM**, sont pour leur part, envoyés en Installation de Stockage des Déchets Dangereux de Laval (53), exploitée par la société SECHE ECO INDUSTRIE.

Les analyses des rejets gazeux :

L'ensemble des mesures réalisées par les analyseurs démontre la conformité des rejets atmosphériques de l'UVE :

Paramètres	Unité	Valeur moyenne Ligne 1	Valeur moyenne Ligne 2	Seuils réglementaires
Débit	Nm3/h	50 884	52 378	(2)
Teneur en O₂	% v/sec	11,64	11,70	(2)
Teneur en H₂O	% v/humide	16,69	15,49	(2)
Teneur en NO_x (oxyde d'azote)	mg/Nm3 (1)	63,29	62,14	80
Vitesse au débouché	m/s	18	17,5	>12
Teneur en CO	mg/Nm3 (1)	8,27	3,66	50
Poussière totales	mg/Nm3 (1)	0,79	0,47	10
Teneur en HCL (Acide chlorhydrique)	mg/Nm3 (1)	6,20	6,96	10
Teneur en HF (Acide fluorhydrique)	mg/Nm3 (1)	0,03	0,03	1
Teneur en SO₂ (Oxydes de soufre)	mg/Nm3 (1)	1,27	3,01	50
Teneur en NH₃ (Ammoniac)	mg/Nm3 (1)	8,27	0,38	30
Teneur en COT (Composés organiques volatils)	mg/Nm3 (1)	1,14	0,22	10
Cadmium + Thallium	mg/Nm3 (1)	0,00 052	0,00 037	0,05*
Mercure	mg/Nm3 (1)	0	0	0,05
Autres métaux lourds (Sb, As, Pb, Cr, Cu, Mn, Ni, V)	mg/Nm3 (1)	0,03 181	0,02 725	0,5**
Teneur en PCDD / PCDF (dioxines/furanes)	ng/Nm3	0,015	0,013	0,1

(1): Concentration sur fumées sèches ramenées à 11 % de O₂ (oxygène)

(2): Pour information, pas de seuils réglementaires



Données financières du Contrat de Partenariat Public Privé :

DÉPENSES		RECETTES	
Redevance R 1-2 et R 1-2bis	2 668 707,00 € HT	Garantie vente électricité	3 852 028,40 € HT
Redevance R 1-3	128 469,29 € HT	Apports extérieurs compensation vides de four	1 216 937,04 € HT
		Incinération déchets exceptionnels	4 800 € HT
		Occupation du domaine UNIVALOM	500 € HT
TOTAL	2 797 176,29 € HT	TOTAL	5 074 265,44 € HT

Dépenses

- **R1-2 et R1-2bis**: Redevances de confortement du contrat. Part liée au coût d'investissement initial (2006) versée à compter de la date d'acceptation des ouvrages (2009). Remboursement du capital investi et des intérêts.
- **R1-3**: Application de l'avenant 3. Part liée au coût d'investissement de travaux complémentaires (2009). Remboursement du capital investi et des intérêts.

Recettes

- Les recettes sont constituées de :
 - > **La garantie vente électricité**: vente à EDF de la production électrique de l'usine + compensation si la production minimum fixée au contrat n'est pas atteinte.
 - > **Les apports extérieurs** pour la compensation des vides de four: incinération de déchets non produits par les collectivités adhérentes à UNIVALOM.
 - > **L'incinération déchets exceptionnels**: incinération de saisie des douanes, d'archives, de végétaux contaminés par des parasites...
 - > **L'occupation du domaine UNIVALOM**: « loyer » versé pour l'occupation du terrain.

ANNEXE 16 : Revue de presse 2018

Ça va moins sentir le sapin pour les conifères

Et si on recyclait le sapin ? Une bonne idée d'Univallom, syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers. L'entité permet aux collectivités de trouver une seconde vie. Après avoir été sablée pour les fêtes de Noël, les arbres récoltés sont acheminés à l'usine de compostage pour les épaves vertes communales. À noter : l'opération précédente a permis de valoriser plus de quatre cents sapins.



Le bassin antihés à Biot, jusqu'au 31 janvier, au parking du jeu de la Baume, avenue du Bois de la Baume, en face du skatepark, au pied du village à Antibes, aujourd'hui samedi 13, et 27 janvier de 8 heures à 15 heures, à la plateforme participative de compostage des Symbioses, boulevard André Bretton et à Valbonne, jusqu'au 15 février, au pré de l'hôtel de ville, aux jardins familiaux derrière la ferme Bernard et l'école de Garbojage et au centre de compostage, pro-

Suez s'équipe d'un site de compostage



240 employés de Suez sont accueillis au site de compostage des bio-déchets. L'édifice compositeur d'Univallom dédicacé par l'association de parents d'élèves de l'école des 3 Collines, est un terrain magnifique. C'est là que la petite famille de Marion, la maman, découvre en ce jour d'inauguration, la passerelle qui lui a été attribuée par le conseil d'administration. « C'est un honneur... »

Cagnes région Astuces de chefs pour cuisiner en réutilisant les déchets

Ne jetez plus vos épluchures de légumes, les chutes de poissons et le gras des viandes pour réaliser un menu bluffant. Explications avec Redouane Redouani



Un bon chef de cuisine sait utiliser les déchets de cuisine. C'est la philosophie de Redouane Redouani, chef cuisinier à la Brasserie P&J à Villefranche-sur-Mer. « On ne jette rien », dit-il. Ses astuces sont simples : utiliser les épluchures de légumes pour faire du jus, les chutes de poissons pour faire des croquettes, et le gras des viandes pour faire du beurre noir.

Villeneuve et région Pourquoi créer ses propres cosmétiques zéro déchet

Un nouveau volet dans le cadre du programme Zéro déchet mis en place depuis cinq mois dans 53 villes de Villeneuve et Biot avec Univallom et l'Association Vie Initiative Environnement



Comment fabriquer ses propres cosmétiques zéro déchet ? C'est la question qui a été posée lors d'un atelier organisé par Univallom et l'Association Vie Initiative Environnement. Les participants ont appris à fabriquer des produits naturels et écologiques.

Elle a dit... Une goutte de lait mais nécessaire

Comment fabriquer ses propres cosmétiques zéro déchet ? C'est la question qui a été posée lors d'un atelier organisé par Univallom et l'Association Vie Initiative Environnement.

Opération zéro déchet : les poubelles à la diète !

En six mois, 53 familles de Biot et de Villeneuve-Loubet qui ont participé à cette opération portée par Univallom ont vu leurs ordures ménagères réduire de 36 %, les emballages de 25 %



Le chiffre 452 kilos d'ordures ménagères, c'est ce qui a été évité par les participants à l'opération zéro déchet.

Mougins Des jardins familiaux pour renouer avec la planète

Les jardins familiaux ont été créés à Mougins pour permettre aux habitants de cultiver leurs légumes et fruits. C'est une initiative qui favorise le lien social et l'écologie.



Univallom victime de son succès

Univallom, le syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers, est devenu une référence nationale. Cela lui a permis de développer de nouvelles initiatives.



Très composteurs installés

Les composteurs individuels sont de plus en plus installés dans les communes. Cela permet de réduire les déchets et de produire du compost.



en mer, elles sont sur le pont

Les femmes sont de plus en plus présentes dans les métiers de la mer. Elles apportent leur savoir-faire et leur expérience.



Pourquoi pas un Noël avec zéro déchet dans la hotte ?

Des conseils pour réaliser des cadeaux, emballages et déco faits maison. Avec l'aide d'Univallom, il est possible de célébrer Noël de manière responsable.



NICE-MATIN DES SOLUTIONS



Contre la pollution plastique

Comment diminuer les emballages alimentaires ? Ces Azuréens ont trouvé une solution simple : utiliser des récipients et des poches en tissu.



Grand ouest ACTUALITÉ

Zéro déchet ? Un objectif pour 250 nouvelles familles

Expérimente la saison passée à Villeneuve-Loubet et Biot, l'opération d'Univallom s'étend à huit nouvelles communes. Elle vise à promouvoir un autre mode de consommation.



Pas besoin d'être inscrit pour participer à ces ateliers-là !

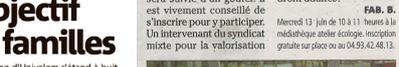
Participer à ces ateliers est gratuit et ouvert à tous. Ils permettent d'apprendre de nouvelles astuces pour réduire ses déchets.



nice-matin Samedi 9 juin 2018 21

ROQUEFORT-LES-PINS Écologie et compostage pour les enfants

Et si l'avenir de la planète venait des enfants ? C'est un peu la démarche écoresponsable et initiée par la médiathèque au cours du prochain atelier 'écologie et compostage'.

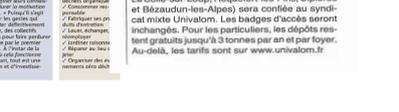


Le jeu Camilla est déjà très sensibilisé à la protection environnementale.



Dix geste Univallom récupère les sites de la GASTA

À partir du 1er septembre, la gestion des sept déchèteries de la commune d'agglomération Sophia Antipolis (Antibes, Vallauris, Valbonne, La Colle-sur-Loup, Roquefort-les-Pins, Caplubes et Bezaudun-les-Alpes) sera confiée au syndicat mixte Univallom. Les budgets d'accès seront inchangés.





ANNEXE 17 : Terminologie et modes de calcul

Ambassadeur du Tri (ADT) : Toute personne employée par la Collectivité effectuant des missions de communication de proximité sur la collecte et le tri des déchets d'emballages ménagers.

Bilan énergétique : Le bilan énergétique (Be) de la gestion des déchets est calculé de la façon suivante :

Be = somme des énergies consommées (en K Tonne équivalent Pétrole) – somme des émissions évitées

Les énergies consommées sont essentiellement des carburants pour la collecte et le transport.

Les énergies sont évitées par la valorisation matière et la valorisation énergétique.

Bois : Sont compris dans cette catégorie les encombrants ménagers en bois, les palettes, les déchets de bois, poutres, chutes de bois, panneaux de particules et de placage de bois, les souches, branches de diamètre supérieur à 12 cm, les déchets d'écorces et de liège, sciures de bois...

CASA : Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

CAPG : Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, créée au 1^{er} janvier 2014, regroupant la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, la Communauté de Communes des Terres de Siagne et la Communauté de Communes des Monts-d'Azur.

CAPL : Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, créée au 1^{er} janvier 2014 et regroupant les Communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer.

Centre de tri-compostage des OM : Unité de tri et de compostage des OM, associant la valorisation matière et la valorisation organique (sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051).

Centre de Valorisation Énergétique (CVE) des OM : Usine d'incinération des OM avec valorisation de l'énergie.

Centre de Valorisation Organique (CVO) : Unité de traitement biologique des ordures ménagères et autres déchets organiques (déchets verts, fraction fermentescible des OM...) par compostage ou méthanisation. Le CVO valorise la matière organique sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051.

Co-incinération : Opération visant à produire de l'énergie ou des produits matériels en utilisant des déchets comme combustible habituel ou d'appoint (CSR pour les cimenteries).

Collecte : Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets pour les acheminer vers un lieu de tri, de transfert, de valorisation ou de traitement.

Collecte en porte à porte : Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables ; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Collecte en point de regroupement : Mode d'organisation de la collecte dans lequel un ou plusieurs bacs de collecte sans identification desservent plusieurs foyers.

Collecte par apport volontaire : Mode d'organisation de la collecte des ordures ménagères ou des matériaux recyclables dans lequel une colonne ou un conteneur enterré (appelé « point d'apport volontaire ») est mis à la disposition du public, sans identification.

Collecte séparée : Collecte de certains flux de déchets (recyclables secs et fermentescibles) que les ménages n'ont pas mélangés aux ordures ménagères, en vue d'un recyclage ou d'une valorisation biologique.

Compost : Matières fertilisantes composées principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles, destinées à l'entretien ou à la reconstitution du stock de la matière organique du sol. Les composts fabriqués à partir de déchets sont définis par la norme AFNOR NFU 44051.

Compostage à domicile : Compostage par les particuliers de leurs propres déchets organiques (déchets verts, déchets de cuisine, de potager, etc...). Le compostage à domicile peut être réalisé soit en tas, soit dans des bacs spécifiques appelés composteurs.

Compostage de proximité : Les habitants d'un quartier peuvent venir composter dans une ou plusieurs plateformes de compostage collectives de grand volume installées dans leur quartier.

CPPP : Contrat de Partenariat Public Privé

CSR : Combustible Solide de Récupération (NF X34.201/34-202/34-203/34-204). Préparés à partir de déchets non dangereux ou issus du refus de la collecte sélective ou des installations de traitements mécano-biologiques des ordures ménagères, les Combustibles Solides de Récupération présentent des avantages suivants :

- La valorisation énergétique sous forme de chaleur ou d'électricité de l'important gisement de déchets non dangereux permet de limiter leur mise en décharge.
- Les CSR constituent une source d'énergie renouvelable qui en remplacement des énergies fossiles permettent de fortement diminuer les émissions de CO₂ non renouvelable.
- Le stockage des CSR permet leur utilisation différée pour répondre à des besoins énergétiques saisonniers.

CTHP : Centre de Tri de Haute Performance

Déchet : Selon la loi du 15/07/1975 : « Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon ».

ANNEXE 17: Terminologie et modes de calcul (suite)

DDM (Déchets Dangereux des Ménages): Déchets des ménages qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères ou des encombrants, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement, (exemple : les insecticides, produits de jardinage, piles, huiles de moteur usagées, acides...). Certaines catégories peuvent être refusées par les collectivités, comme les déchets explosifs, qui doivent être traités dans des installations spécifiques. Dans ce rapport, les DDM regroupent les piles, les batteries, les pneus, les huiles alimentaires et de vidange et les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)

Déchets d'emballages: Emballages, matériaux d'emballages dont le détenteur, qui sépare l'emballage du produit qu'il contenait, se défait, à l'exclusion des résidus de production d'emballages. EMR = Emballages Ménagers Recyclables.

DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement): Les biens meubles et leurs composants dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public en offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail.

Déchets encombrants des ménages (ou encombrants): Déchets occasionnels de l'activité domestique des ménages, valorisables ou non, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures et sont réceptionnés en déchèterie ou collectés en porte à porte.

DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques / D3E): Ils comprennent :

- le Gros Électroménager appelé GEM (froid et hors froid),
- les petits appareils ménagers (PAM)
- le matériel de télévision, Hi-fi, les instruments de musique électrifiés...
- les équipements informatiques et de télécommunication,
- le matériel d'éclairage,
- les instruments de contrôle et de surveillance.

Déchets fermentescibles: Déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traités par compostage ou méthanisation.

DMA (Déchets Ménagers et Assimilés): Déchets communs non dangereux (par opposition aux déchets dangereux) des ménages ou provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions. Dans la mesure du possible, séparer les déchets des ménages des autres déchets (entreprises...).

DMS (Déchets Ménagers Spéciaux): Il s'agit des déchets peintures, vernis, colles, graisses, produits phytosanitaires, aérosols, tubes fluorescents et lampes, solvants et hydrocarbures, films radiographiques, acides et bases, produits dangereux divers, bidons et emballages plastiques vides souillés, médicaments, etc... apportés sur les déchèteries par le public ou les services techniques des collectivités membres d'UNIVALOM

Déchets municipaux: Ensemble des déchets dont l'élimination (au sens donné par les textes législatifs) relève de la compétence des communes. Parmi les déchets municipaux, on distingue les catégories suivantes: les ordures ménagères, les déchets encombrants des ménages (incluant les déchets verts et les inertes), les déchets dangereux des ménages, les déchets de nettoyage, les déchets de l'assainissement collectif et les déchets verts des collectivités. Pour chaque catégorie de déchet, le rapport annuel précisera les limites des prestations réalisées par l'EPL et les Communes adhérentes.

DND (Déchets Non Dangereux ou banals): Est non dangereux (ou banal) un déchet qui n'appartient à aucune des catégories suivantes :

- déchets dangereux,
- déchet inerte,
- déchet radioactif.

DNM (appelés aussi DIB): Déchets Non Ménagers produits par les entreprises, les services communaux et les administrations.

Déchet ultime (au sens de la loi): « Est ultime un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ».

Telle qu'elle est présentée dans le Code de l'Environnement, la définition du déchet ultime se veut avant tout évolutive. Elle est adaptable dans le temps, puisqu'elle varie en fonction de l'avancée des progrès techniques réalisés en matière de traitement des déchets. Elle est aussi adaptable dans l'espace, et s'interprète différemment selon le contexte et la spécificité territoriale.

Déchets verts ou déchets végétaux: Résidus végétaux de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics et privés (parcs et jardins, terrains de sport, etc., des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics, des sociétés privées et des particuliers).

Déchèterie: Espace aménagé, gardienné et clôturé. Les déchèteries simplifiées sont intégrées dans la mesure où elles répondent à la définition ci-dessus. Les flux des dépôts relais et des caissons mobiles sont inclus dans les tonnages réceptionnés en déchèterie.

N.B.: Les flux d'encombrants collectés au porte à porte et regroupés en déchèterie ne doivent pas être comptés deux fois.



Dépôt sauvage: Abandon de déchets sur un site non autorisé et non approprié. Ces dépôts sont composés de déchets de toutes sortes. Ils se distinguent des décharges brutes, qui sont des installations non autorisées faisant l'objet d'apports réguliers de déchets (encombrants, déchets verts...).

Élimination: Dans la loi de 1975, l'élimination regroupe l'ensemble des opérations de collecte, transport, tri, traitement et enfouissement technique des déchets, soit toute la gestion des déchets.

EMR: Emballages Ménagers Recyclables

FFOM (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères): Elle comprend la fraction putrescible des OM (déchets de cuisine et la part des déchets verts des ménages jetés avec les ordures dans la poubelle) et éventuellement les papiers-cartons et le bois.

Gravats propres (ou inertes): Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et n'ont aucun effet dommageable sur d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (cf. arrêté du 15 mars 2006).

Seuls les gravats propres utilisés en couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager sont considérés comme valorisables.

Gravats sales: Gravats contenant des déchets indésirables non inertes, stockés en ISDND (non valorisables).

Habitat vertical (taux d'): Nombre de logements affectés à l'habitation principale et compris dans des immeubles de 10 logements et plus, sur le nombre total de logements du territoire (définition Eco-Emballages).

ISD (Installation de Stockage des Déchets): Lieu de stockage permanent des déchets, appelé auparavant CET ou Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU), ou décharge contrôlée. On distingue:

- l'ISDD, recevant des déchets dangereux,
- l'ISDND, recevant les déchets ménagers et assimilés non dangereux,
- l'ISDI, recevant les inertes (ou gravats propres).

Mâchefers: Résidus minéraux résultant de l'incinération des déchets et sortant du four. Ils peuvent être valorisés, essentiellement en infrastructure routière, ou stockés en ISDND. Le poids des mâchefers, déterminé après extraction des métaux, est exprimé en poids brut (ou frais) et en poids sec (matière sèche).

Ordures Ménagères et Assimilés (OMA): Déchets « de tous les jours » issus de l'activité domestique des ménages. Elles comprennent les ordures ménagères résiduelles (ci-dessous) et les collectes

sélectives (verre, journaux magazines, emballages, matières fermentescibles...), mais ne comprennent pas les encombrants.

Ordures Ménagères au sens usuel ou Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) appelées aussi OM grises: Les ordures ménagères « en mélange » sont ainsi dénommées lorsqu'elles sont diminuées des matériaux recyclables ou des matières fermentescibles pris en compte par les collectes sélectives.

Elles sont constituées de déchets en mélange et traités en UIOM, CVE, CVO, centre de tri-compostage ou en ISDND.

Prévention: Les actions de prévention portent sur les étapes en amont du cycle de vie du produit avant la prise en charge du déchet par la collectivité ou un opérateur, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la réutilisation ou le réemploi:

- la réduction à la source porte sur les actions menées par les entreprises, avant que le produit ne soit consommé, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la distribution,
- les flux évités incluent les déchets qui ne sont pas remis à la collecte du fait d'actions de gestion domestique (compostage à domicile, achat éco-responsable, modification du comportement des usagers...): **c'est ce flux que l'on cherchera à approcher dans les rapports annuels.**

$$\text{Impact prévention (en kg/hab.an)} = \frac{\text{tonnage OM (OMR + collectes sélectives) de l'année } n}{\text{Population année } n} - \frac{\text{tonnage OM année } n-1}{\text{population année } n - 1}$$

- les flux détournés comprennent la réutilisation et le réemploi.

Récupération: Opération qui consiste à collecter et/ou trier des déchets en vue d'une valorisation des biens et matières les constituant.

Réemploi: opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent.

Refus de tri ou de compostage: Indésirables écartés lors du tri des recyclables secs et des DIB ou lors du compostage de déchets organiques. Le taux de refus s'exprime de la façon suivante: quantité d'indésirables destinés au traitement/ quantité totale de déchets triés ou admis sur l'unité de compostage

REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères): Résidus issus du dépoussiérage et du traitement des fumées des incinérateurs.

ANNEXE 17: Terminologie et modes de calcul (suite)

REP (Responsabilité Élargie du Producteur):

Démarches et dispositifs qui restaurent la responsabilité du producteur des produits manufacturés pour ce qui concerne la gestion des déchets. Le principe est de rendre le producteur initial solidairement, responsable des effets de la vie (et de la mort) de son produit.

Recyclerie: Établissement ayant pour objectif principal de favoriser le réemploi ou la réutilisation de certains matériaux considérés comme des déchets.

Réutilisation: Opération par laquelle un bien de caractéristiques définies à cette fin est utilisé à nouveau sans transformation un certain nombre de fois pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu (cas des bouteilles en verre récupérées entières).

Ripeur: Personnel de collecte des déchets au porte à porte assurant le chargement des bennes de collecte.

SMED: (Syndicat Mixte pour l'Élimination des Déchets du Moyen Pays).

Syndicat mixte: Le syndicat mixte est un type de structure de coopération intercommunale qui existe en France, créé par le décret-loi du 31 octobre 1935, afin de permettre à des collectivités de s'associer entre elles ou avec des établissements publics.

On parle de syndicat mixte car la structure associe des collectivités de natures différentes, des Communes et une communauté d'agglomération ou un département, par exemple, ou encore un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) comme un centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

Syndicat mixte fermé: L 5711-1 CGCT, Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale exclusivement.

Syndicat mixte ouvert: L 5721-2 CGCT, collectivités territoriales et leurs groupements + autres personnes morales de droit public: chambre consulaire, autres établissements publics.

Taux de valorisation des déchets: La valorisation des déchets recouvre:

- le réemploi ou la réutilisation (voir définition),
- la valorisation matière et la valorisation organique (voir définition),
- la valorisation énergétique (voir définition).

Le taux de valorisation des ordures ménagères ou des apports en déchèterie est calculé de la façon suivante:

Taux de valorisation (en %) = tonnage réellement valorisé/ tonnage collecté ou reçu en déchèterie

Le tonnage valorisé inclut toutes les formes de valorisation (voir ci-dessus), y compris la valorisation des inertes (couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager).

N.B.: bien séparer d'une part le taux de valorisation, et d'autre part le taux de collecte en vue d'une valorisation, qui inclut les refus de tri (uniquement la fraction non valorisée).

TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères):

Taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie et non en fonction du service rendu de ramassage des ordures ménagères.

Traitement: Ensemble de procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire dans des conditions contrôlées le potentiel polluant initial, et la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur recyclage ou leur valorisation. Le stockage en ISDND est considéré comme un mode de traitement.

UNIVALOM: Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers (nouveau sigle du SIDOM par arrêté préfectoral du 17 décembre 2009).

UVE: Unité de Valorisation énergétique, voir Centre de Valorisation énergétique (CVE)

Valorisation énergétique: récupération de la chaleur émise lors de l'incinération, lors d'un autre traitement thermique ou lors d'une stabilisation biologique (stockage ou méthanisation), et valorisation de celle-ci pour des applications directes ou pour produire de l'électricité. L'énergie produite est exprimée en MWh utilisés en autoconsommation, MWh vendus sous forme de chaleur et/ou d'électricité et MWh dissipés.

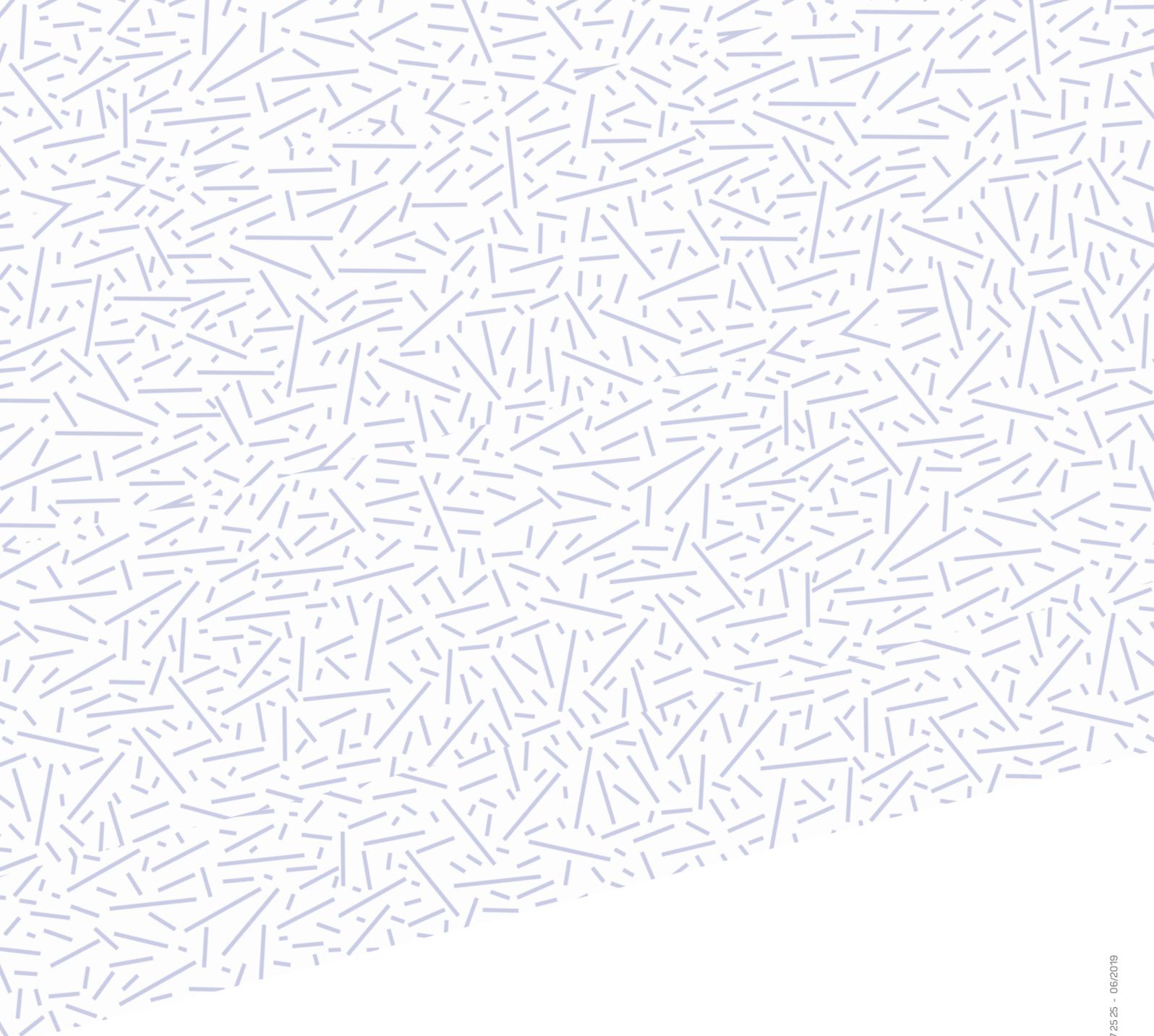
*Tonnage valorisé sous forme d'énergie =
tonnage incinéré – REFIOM et mâchefers*

Valorisation matière: opération visant à introduire aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

*Tonnage valorisé =
tonnage entrant en centre de tri
– refus non valorisés*

Valorisation organique: opération visant à transformer la fraction fermentescible des déchets en compost. La valorisation organique est définie sur la base des tonnages de matières organiques entrants en centre de traitement biologique (et non sur les tonnages de compost).

*Tonnage valorisé =
tonnage entrant – refus de compostage*



Nous donnons de la valeur à vos déchets !
Prévention - Traitement - Valorisation

Retrouvez toutes les informations sur
univalom.fr

☎ **04 93 65 48 07**
✉ **contact@univalom.fr**

